

Mesure de la responsabilisation

Sondage de la FCAR sur les comités des comptes publics au Canada (2018)



FONDATION CANADIENNE
POUR L'AUDIT ET
LA RESPONSABILISATION



À propos de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

La Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation se consacre à la recherche et à l'éducation. Notre mission consiste à renforcer l'audit de performance, la surveillance et la reddition de comptes dans le secteur public, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous contribuons au développement des capacités des bureaux d'audit législatif, des organes de surveillance, des ministères et des sociétés d'État en élaborant et en mettant en œuvre ce qui suit :

- des ateliers de formation et des occasions d'apprentissage
- des méthodes, des guides et des trousseaux à outils
- des recherches appliquées et avancées
- des activités de diffusion de l'information et des initiatives de développement communautaire

Rendez-vous sur www.caaf-fcar.ca pour en savoir plus sur nos produits et services.

Mesure de la responsabilisation – Sondage de la FCAR sur les comités des comptes publics au Canada (2018)

Tous droits réservés. Aucune reproduction d'un extrait quelconque de ce document ou d'un de ses documents complémentaires, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, ne sera permise sans le consentement écrit de l'éditeur.

Publié par :

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation
1505, avenue Laperrière, bureau 100
Ottawa (Ontario) K1Z 7T1
CANADA
Tél. : 613 241-6713

ISBN : 978-1-7752844-4-4

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre :

Measuring Accountability – CAAF's 2018 Survey of Public Accounts Committees in Canada

Table des matières

Résumé	4
Les résultats du sondage de 2018.....	6
Les intrants fondamentaux	7
Bonne pratique 1 : Le CCP a des pouvoirs qui sont inscrits dans la loi.....	7
Bonne pratique 2 : Le CCP ne subit aucune ingérence du gouvernement.	11
Bonne pratique 3 : Le CCP possède une méthode établie pour communiquer avec les parties prenantes.....	14
Bonne pratique 4 : Le CCP dispose des ressources appropriées en personnel.	16
Bonne pratique 5 : Le CCP dispose d'un processus établi pour assurer la continuité de son travail. .	20
Les actions.....	23
Bonne pratique 6 : Le CCP planifie son travail.....	23
Bonne pratique 7 : Le CCP fournit de la formation à ses membres.	25
Bonne pratique 8 : Le CCP entretient de bonnes relations avec l'auditeur législatif.....	27
Bonne pratique 9 : Le CCP met en œuvre une collaboration multipartite.....	29
Bonne pratique 10 : Le CCP fait participer les témoins de façon constructive.	34
Bonne pratique 11 : Le CCP veille à ce que ses membres comprennent leurs responsabilités spécifiques.	36
Les extraits	40
Bonne pratique 12 : Le CCP tient des audiences publiques.	40
Bonne pratique 13 : Le CCP publie régulièrement des rapports.	43
Bonne pratique 14 : Le CCP suit la mise en œuvre des recommandations.....	45
Bonne pratique 15 : Le CCP examine sa performance et son incidence.	47
Annexe – Contexte du sondage.....	50
Comment les 15 bonnes pratiques ont-elles été élaborées?	50
Historique de nos sondages sur les CCP	50
Méthodologie et réalisation de notre sondage de 2018	50
Remerciements	53

Résumé

Depuis longtemps, la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR) appuie l'amélioration de l'efficacité des comités des comptes publics (CCP), tant au Canada qu'à l'étranger. Dans le cadre de ce soutien, la FCAR a réalisé des sondages périodiques sur les CCP de tout le Canada afin d'en évaluer l'efficacité, de comprendre en quoi les pratiques varient d'une juridiction à une autre et d'étayer l'élaboration de bonnes pratiques. Récemment, en 2017, la FCAR a publié [La responsabilisation en action : Les bonnes pratiques d'un comité des comptes publics efficace](#). Ce document décrit 15 bonnes pratiques qui sont le fruit de recherches approfondies sur les CCP au Canada et à l'étranger.

En 2018, nous avons réalisé un sondage en deux parties sur les CCP au Canada : nous avons questionné les greffiers des CCP au sujet des pratiques et nous avons interrogé les membres des CCP pour connaître leurs points de vue sur l'efficacité de leur propre comité. Nous avons envoyé le sondage aux CCP des dix provinces, des trois territoires et du gouvernement fédéral. L'ensemble des 14 CCP y ont répondu.

Le présent document résume les résultats du sondage. Les données du sondage sont présentées sur la base de chacune des 15 bonnes pratiques figurant dans *La responsabilisation en action*, qui sont classées en trois catégories : intrants fondamentaux, actions et extrants. Chaque section décrit une bonne pratique et les indicateurs connexes, et présente les principales constatations pertinentes ainsi que d'autres données intéressantes du sondage, y compris des notions essentielles sur la signification des données en lien avec la bonne pratique. Les réponses des greffiers des CCP sont présentées sous forme de graphiques à barres, tandis que les réponses des membres des CCP sont présentées sous forme de graphiques circulaires.

En examinant les résultats du sondage dans une perspective plus large, la FCAR estime que les CCP au Canada devraient se concentrer sur quelques notions essentielles afin de maximiser l'incidence de leur travail et d'améliorer leur efficacité.

Améliorer les communications avec les parties prenantes permettra de mieux les sensibiliser à l'importance des CCP.

Très peu de CCP ont officialisé un processus de communication avec les parties prenantes. Bien que des renseignements sur les réunions soient accessibles, près de la moitié des membres des CCP estiment que les autres membres de leur caucus ne comprennent pas l'importance d'un CCP efficace en termes de gouvernance générale.

- **Un seul des 14 CCP dispose d'un plan de communication officiel permettant d'orienter ses activités de communication.**
- **Seuls six CCP publient régulièrement des communiqués de presse sur leur travail.**

Demander au gouvernement de dresser des plans d'action permet d'améliorer fortement le processus de suivi en engageant peu de ressources.

Tous les CCP ont le pouvoir de publier des rapports « de fond », mais ils n'en font pas tous usage et ils sont très peu nombreux à demander aux entités de produire des plans d'action pour mettre en œuvre les recommandations; Ces rapports peuvent servir de base au travail de suivi des CCP. Un comité peut utiliser les recommandations formulées dans ces rapports et par l'auditeur législatif comme point de départ afin de suivre leur mise en œuvre et demander aux entités ou aux ministères de produire un plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations.

- **Les 14 CCP au Canada ont tous le pouvoir de produire des rapports « de fond » et dix d'entre eux en produisent.**
- **Douze des 14 CCP tiennent des réunions de suivi, au moins de temps à autre, et tous tiennent des audiences sur les rapports de suivi de l'auditeur législatif.**
- **Seules sept juridictions demandent au gouvernement de répondre aux rapports et aux recommandations du CCP.**
- **Seules cinq juridictions demandent au gouvernement de produire un plan d'action décrivant les mesures prévues pour mettre en œuvre les recommandations.**

Évaluer l'incidence est un moyen efficace pour les CCP de rester concentrés sur leurs objectifs et de voir en quoi ils apportent une valeur ajoutée.

Évaluer la performance et l'incidence permet aux membres des CCP et aux autres parties prenantes de constater rapidement la valeur ajoutée des CCP. Cela permet également d'encourager les membres des CCP à garder le cap. Comme c'est le cas pour tout organisme ou institution gouvernementale, mesurer la performance d'un CCP est un volet essentiel de l'amélioration continue.

- **Aucun CCP au Canada ne dispose d'un processus officiel permettant d'évaluer sa propre efficacité et sa propre incidence, et aucun n'assure le suivi de ses paramètres de performance.**

Pour commencer à faire cela, les CCP pourraient renforcer leurs propres activités de production de rapports et de suivi en matière de mise en œuvre des recommandations. Ce suivi est l'un des indicateurs clés de l'efficacité du travail des CCP. Les CCP qui ont effectué un suivi de leur performance, même officieusement, ont vu leur efficacité progresser fortement.



Les résultats du sondage de 2018



Les intrants fondamentaux

La première catégorie de bonnes pratiques d'un CCP concerne les intrants fondamentaux et comprend les fondements juridiques relatifs aux CCP et d'autres éléments qui vont souvent au-delà de ce qu'un membre peut changer par lui-même.

Bonne pratique 1 : Le CCP a des pouvoirs qui sont inscrits dans la loi.

Indicateurs

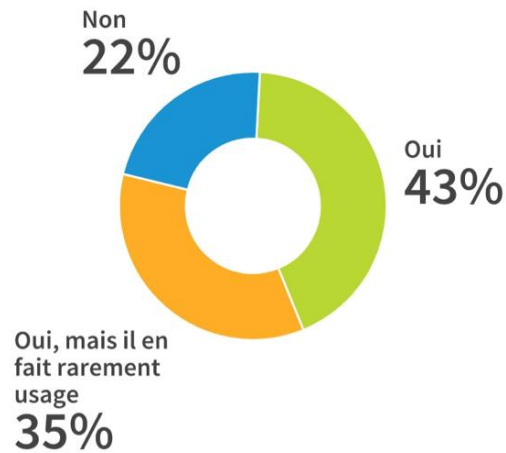
- Les pouvoirs du CCP sont décrits dans un document officiel, par exemple la constitution, une loi ou un règlement.
- Le CCP possède un mandat écrit explicite.
- Le CCP reçoit automatiquement les rapports d'audit.
- La composition du CCP reflète la représentation des partis à l'assemblée législative.
- Le pouvoir du CCP de convoquer ses propres réunions est inscrit dans la législation.
- Le CCP possède l'autorisation légale de convoquer des réunions quand l'assemblée législative ne siège pas.
- Le CCP possède l'autorisation légale de convoquer des réunions quand l'assemblée législative est prorogée.
- Le CCP peut citer un témoin à comparaître si celui-ci refuse de se présenter devant lui, et exiger la production de documents.

Principale constatation du sondage : La plupart des CCP disposent des pouvoirs appropriés pour remplir leur mandat, mais la majorité des membres pensent que le CCP n'a pas ces pouvoirs ou qu'il en fait rarement usage.

La mission de chacun des 14 CCP est décrite dans des règlements, des mandats ou d'autres règles de pratique et de procédure. Chaque CCP dispose donc d'un cadre de fonctionnement clair. La clarté de ce cadre donne au CCP le pouvoir d'accomplir constamment le même travail, même en cas de changement dans sa composition ou dans celle du gouvernement.

Les résultats du sondage mené auprès des membres des CCP montrent que même si la plupart d'entre eux pensent que leur comité dispose des pouvoirs appropriés, beaucoup estiment qu'il en fait rarement usage.

Mon CCP dispose des pouvoirs appropriés pour remplir son mandat



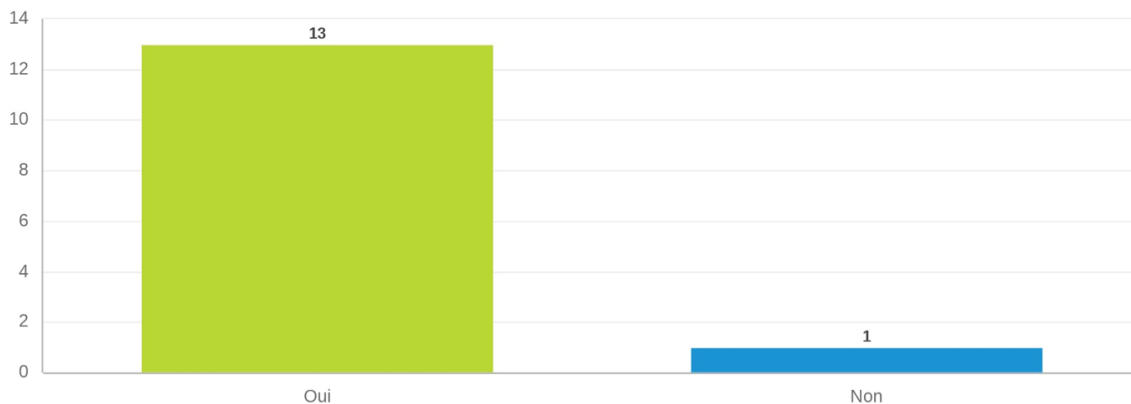
Exemples de commentaires formulés par les membres des CCP

« Nous disposons de certains pouvoirs, mais les membres du gouvernement sont majoritaires au sein de notre comité et mettent cela à profit pour nous empêcher d’auditionner certains témoins. »

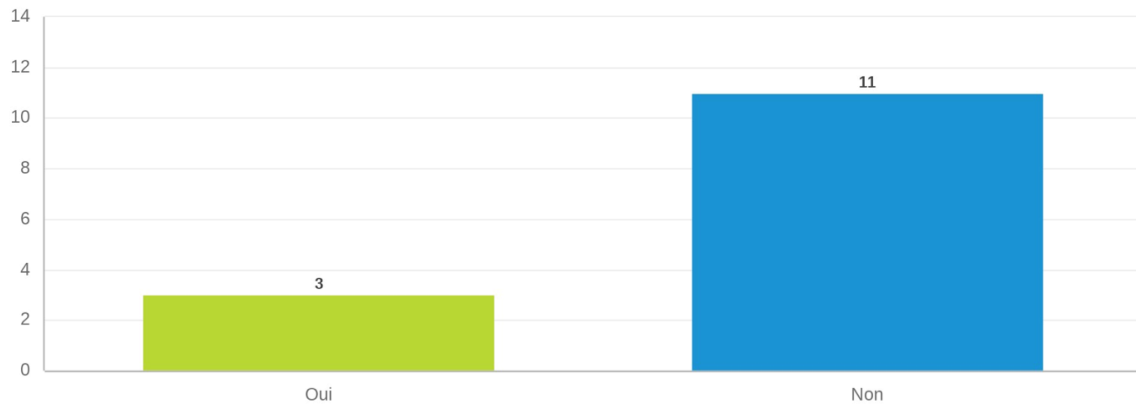
« Il faut que mon CCP réfléchisse à l’utilisation des pouvoirs. Le public considère que certaines limites sont franchies et que le comité s’apparente à une cour de justice et à un outil pour l’opposition. »

Autres résultats du sondage

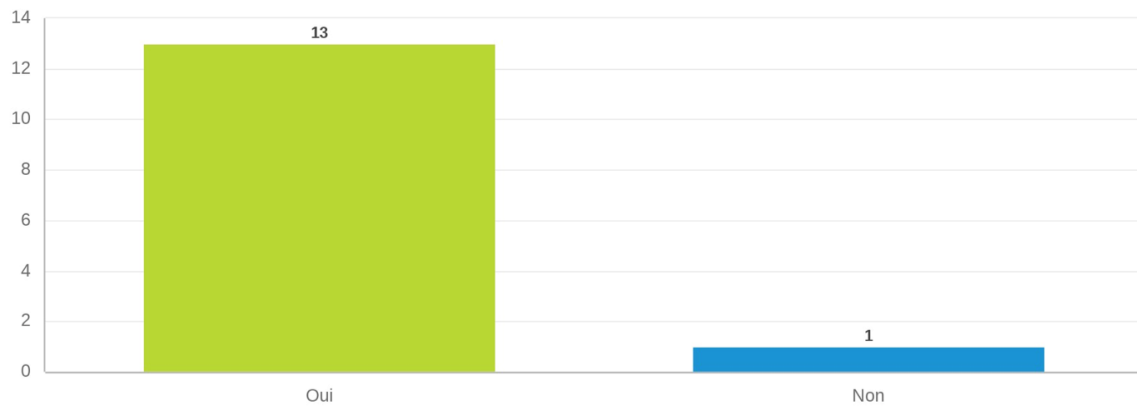
Mon CCP a le pouvoir d’exiger la production de documents



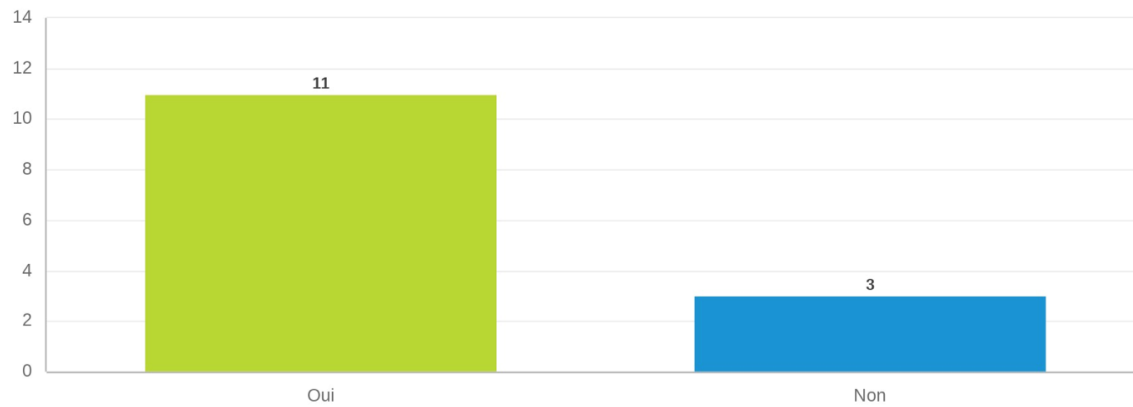
Mon CCP a parfois des difficultés à obtenir les documents



Mon CCP a le pouvoir de convoquer lui-même ses réunions



Mon CCP a le pouvoir de citer des témoins à comparaître



Notions essentielles

- Le fait qu'il soit parfois difficile d'obtenir les documents demandés est préoccupant. Ces difficultés entravent la capacité du CCP d'accomplir son travail en temps opportun.
- La capacité de citer des témoins à comparaître permet d'inciter fortement les entités ou les ministères audités à se montrer coopératifs. Ce pouvoir du CCP est essentiel, même s'il est rarement utilisé.
- Le fait qu'un CCP ne soit pas en mesure de convoquer lui-même ses réunions favorise l'ingérence politique et limite son pouvoir.

Bonne pratique 2 : Le CCP ne subit aucune ingérence du gouvernement.

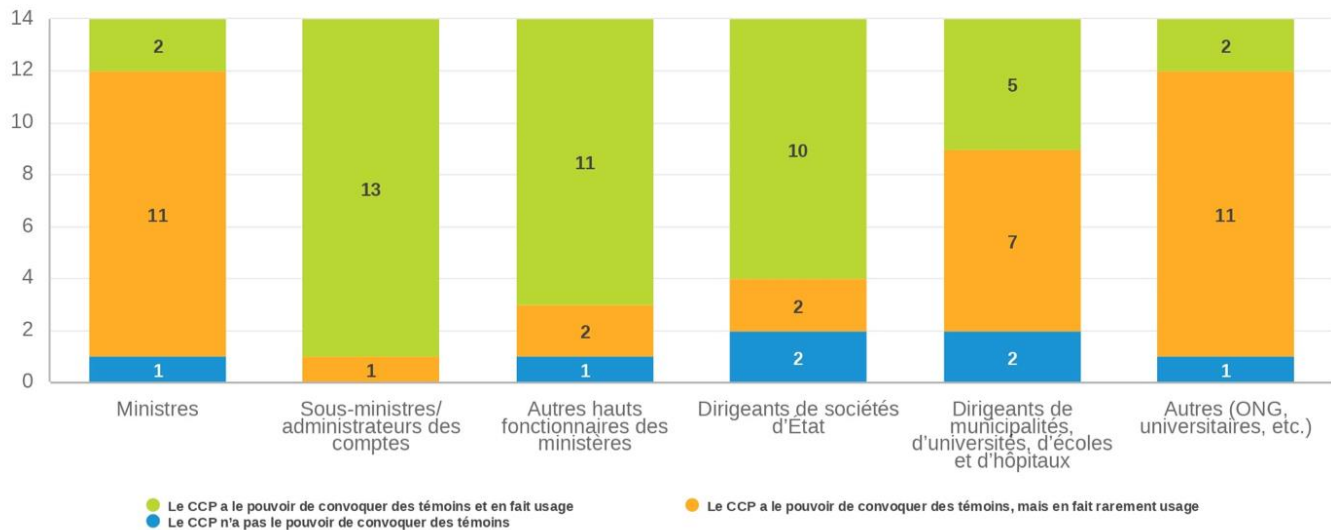
Indicateurs

- Le CCP choisit les thèmes de ses audiences ou de ses réunions sans ingérence du gouvernement.
- Le CCP accède à des renseignements crédibles, fiables et appropriés des ministères et organismes publics.
- Le CCP peut appeler devant lui les témoins qu'il estime appropriés.

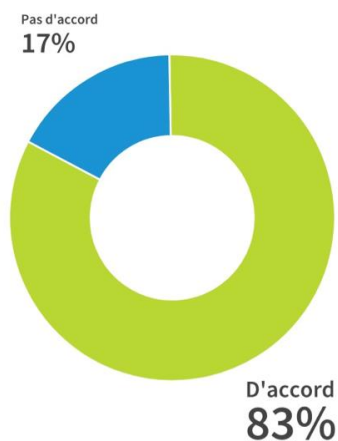
Principale constatation du sondage : La quasi-totalité des CCP ont le pouvoir de convoquer des témoins appropriés et la plupart des membres des CCP estiment qu'ils en font usage dans la pratique.

Pour être efficace, un CCP doit avoir le droit inconditionnel de convoquer des témoins à ses audiences publiques. Habituellement, le témoin le plus approprié est un haut fonctionnaire de l'organisation audité, car il a la responsabilité et le pouvoir d'administrer les politiques. Il n'est pas idéal de convoquer un ministre comme témoin. La responsabilité d'un ministre est de définir l'orientation stratégique d'une entité ou d'un ministère, et non l'administration de la politique, qui est le sujet d'intérêt pour les CCP.

Qui sont les témoins convoqués par les CCP?



Mon CCP convoque des témoins appropriés appartenant à l'entité ou au ministère audité



Même si la plupart des membres des CCP conviennent que leur comité convoque des témoins appropriés, certains s'inquiètent de ne pas pouvoir auditionner des membres de certaines organisations recevant un financement du gouvernement, par exemple des écoles, des universités, des hôpitaux et des municipalités. Le fait de ne pas pouvoir appeler les fonctionnaires appropriés à rendre des comptes sur la manière dont ils gèrent les ressources publiques limite l'efficacité de la surveillance. De plus, il a été signalé que certains membres du gouvernement utilisent leur majorité pour restreindre la capacité du comité de convoquer les témoins appropriés. L'encadré ci-dessous contient d'autres commentaires formulés par les membres des CCP ayant répondu au sondage.

Exemples de commentaires formulés par les membres des CCP

« Les membres du gouvernement utilisent leur majorité pour nous empêcher de convoquer des responsables ministériels en vue de leur demander des comptes. »

« Les membres du gouvernement utilisent leur majorité pour détourner l'ordre du jour du CCP et rejettent les motions visant à convoquer des témoins avec lesquels ils ne sont pas d'accord. »

« Nous disposons de certains pouvoirs, mais les députés du gouvernement sont majoritaires au sein de notre comité et mettent cela à profit pour nous empêcher d'auditionner certains témoins. Il arrive parfois que le président doive contraindre les témoins à répondre aux questions... »

« Pendant de nombreuses années, notre CCP a servi d'outil politique, au lieu d'être utilisé pour assurer la mise en œuvre des recommandations formulées par une tierce partie indépendante sur l'administration des fonds publics. »

Notions essentielles

- Le fait d'influencer la sélection des témoins convoqués devant le CCP est une forme d'ingérence du gouvernement dans le travail du comité.
- Les ministres ne devraient pas être convoqués comme témoins. La situation s'est améliorée au cours des dix dernières années. Alors que trois CCP avaient appelé des ministres à témoigner dans notre sondage de 2008, ils ne sont désormais plus que deux.

Bonne pratique 3 : Le CCP possède une méthode établie pour communiquer avec les parties prenantes.

Indicateurs

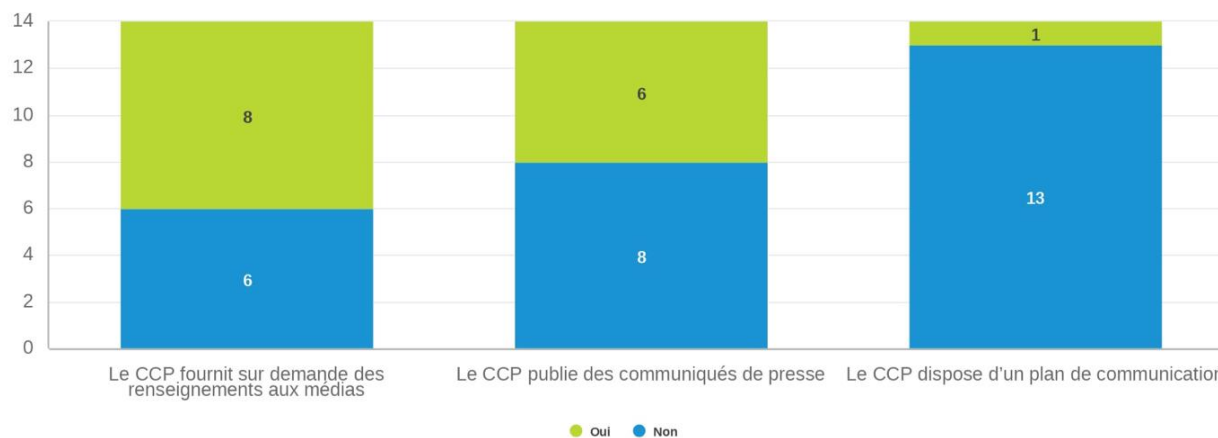
- Le CCP possède un plan de communication qui inclut les législateurs, les témoins, le public et les autres parties prenantes.
- Le CCP communique directement avec les médias (au moyen de séances d'information ou de communiqués de presse).
- Les travaux du CCP sont publiés et mis en ligne (procès-verbaux, comptes rendus textuels, rapports et recommandations).
- Le CCP rencontre l'auditeur législatif, le contrôleur général, le Conseil du Trésor et d'autres acteurs pertinents. Il saisit bien le rôle de chacun.

Principale constatation du sondage : Un seul CCP a déclaré qu'il dispose d'un processus officiel lui permettant de communiquer avec les parties prenantes dans le cadre d'un plan de communication. Bien que des renseignements sur les réunions soient accessibles, près de la moitié des membres des CCP estiment que les autres membres de leur caucus ne comprennent pas l'importance d'un CCP efficace en termes de gouvernance générale.

Les CCP peuvent améliorer leur reddition de comptes en rendant leur travail aussi transparent et accessible que possible. Pour ce faire, ils peuvent adopter une approche officielle permettant de décrire leur travail aux parties prenantes et au public. Afin d'y parvenir, il est essentiel de disposer d'un plan de communication. De plus, les membres des CCP peuvent aussi sensibiliser les autres membres de leur caucus à l'assemblée législative au rôle et à l'importance du travail de leur comité.

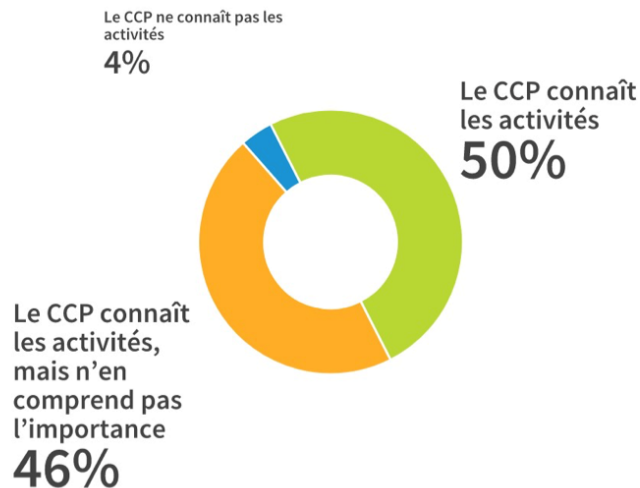
Les résultats du sondage montrent que même si certains CCP publient leurs travaux dans les médias, la plupart d'entre eux ne disposent d'aucune approche officielle en matière de communications.

Comment les CCP communiquent-ils avec les parties prenantes?

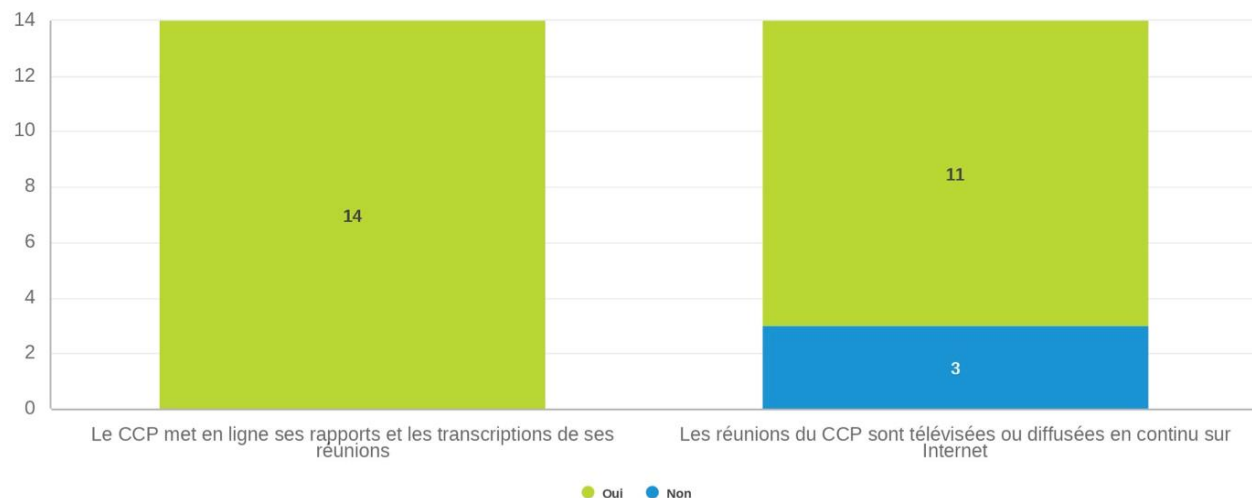


Autres résultats du sondage

Je pense que mon caucus connaît les activités du CCP, mais qu'il ne comprend pas l'importance d'un CCP efficace en termes de gouvernance générale



Les travaux des CCP sont-ils accessibles au public?



Notions essentielles

- Les communications proactives au sujet de la mission et des activités du CCP contribueront à promouvoir le rôle spécifique du comité auprès des médias et du public.
- Un plan de communication est un outil idéal pour commencer à adopter une approche plus focalisée et rigoureuse en matière de communications.

Bonne pratique 4 : Le CCP dispose des ressources appropriées en personnel.

Indicateurs

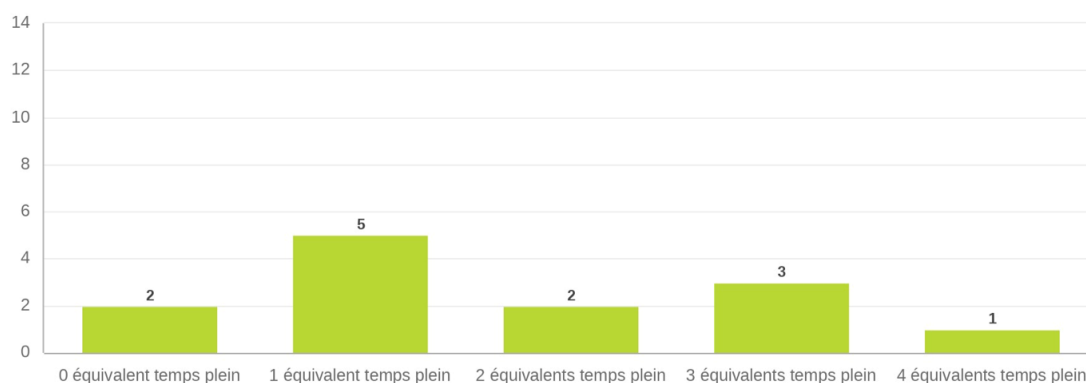
- Le CCP dispose d'un greffier qui a suffisamment de temps pour remplir les tâches administratives et procédurales nécessaires.
- Le CCP dispose d'un chercheur ou d'un analyste pour appuyer ses activités.
- Des réunions d'information impartiales sont organisées pour aider les membres du CCP à se préparer aux audiences (et lui proposer des questions possibles).
- Le CCP reçoit de l'aide pour rédiger ses rapports et en faire le suivi.
- Le CCP dispose d'un lieu de réunion adéquat qui est équipé d'installations d'enregistrement appropriées et de sièges suffisants pour ses membres, son personnel, les médias et le public.
- Le CCP dispose du budget et du pouvoir requis pour recruter des spécialistes (si besoin est).

Principale constatation du sondage : Les niveaux de dotation en personnel et de budget varient considérablement à l'échelle du Canada, mais dans la plupart des cas, le personnel exclusif et les ressources sont insuffisants pour obtenir une expertise et un soutien supplémentaires.

Pour être efficace, un CCP doit nécessairement disposer d'un personnel adéquat qui soutient ses activités. Le personnel peut soutenir le comité en veillant à ce que le bon protocole soit respecté, en coordonnant la logistique des réunions, en gérant les questions de procédure, en aidant les membres à se préparer en vue des réunions, en fournissant un soutien à la recherche impartial, et en assurant le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Malgré certaines variations en fonction des ressources disponibles, la dotation en personnel de soutien d'un CCP doit atteindre un niveau minimal pour qu'il soit efficace.

À l'échelle du Canada, le niveau de dotation en personnel de soutien varie considérablement. Dans la majorité des cas, le personnel ne travaille pas exclusivement pour le CCP, mais soutient aussi d'autres comités de l'assemblée législative.

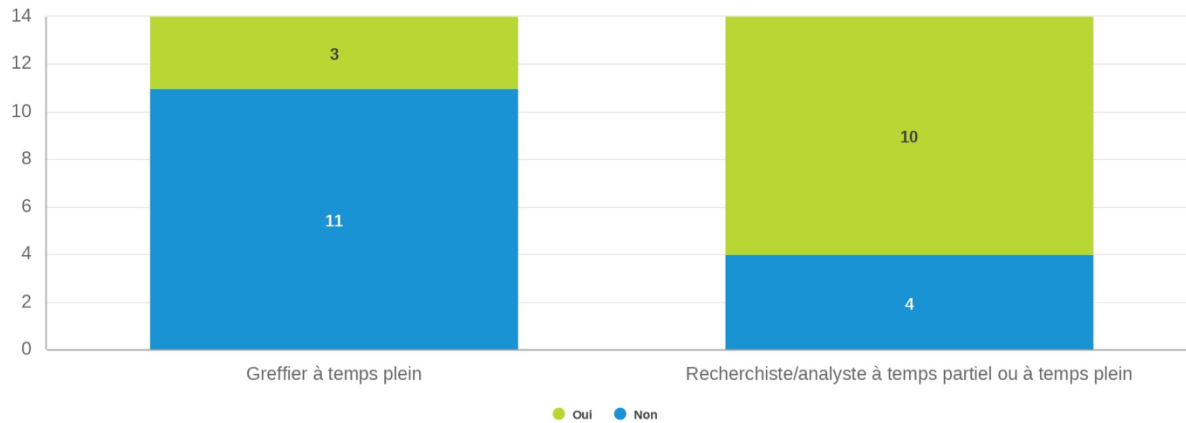
Nombre d'équivalents temps plein au sein des CCP



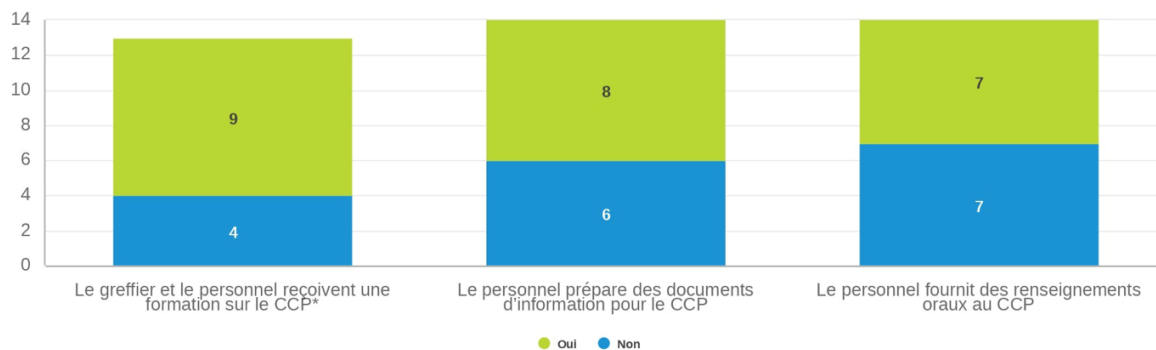
* Une des juridictions n'a pas répondu à cette question.

Autres résultats du sondage

Nombre de CCP disposant d'un greffier et d'un chercheur/analyste exclusif



Le personnel de soutien reçoit-il une formation, et quelles activités mène-t-il pour aider le CCP?



* Une des juridictions n'a pas répondu à cette question.

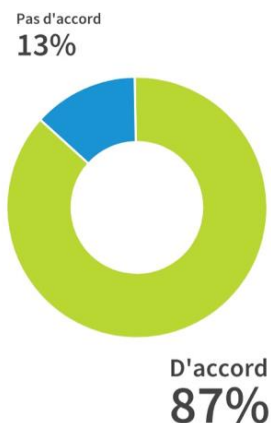
Ces résultats montrent une légère amélioration par rapport aux sondages précédents :

- En 2013, un seul CCP disposait d'un greffier exclusif.
- En 2004, seuls huit CCP bénéficiaient d'un soutien à la recherche.

Mon CCP dispose d'un niveau approprié de budget et de dotation en personnel pour effectuer son travail



Le personnel législatif me fournit des renseignements pertinents et d'autres formes de soutien en prévision des réunions



Notions essentielles

- Le personnel de soutien est un élément essentiel de l'efficacité d'un CCP.
- Si le personnel de soutien est suffisant, les membres des CCP peuvent recevoir des renseignements appropriés, par le biais de rapports écrits et d'exposés oraux, pour comprendre les enjeux traités dans les rapports d'audit.

- Le personnel de soutien est un élément essentiel dans le processus de production de rapports et de suivi d'un CCP – qui sont des facteurs clés en matière d'efficacité du comité.

Bonne pratique 5 : Le CCP dispose d'un processus établi pour assurer la continuité de son travail.

Indicateurs

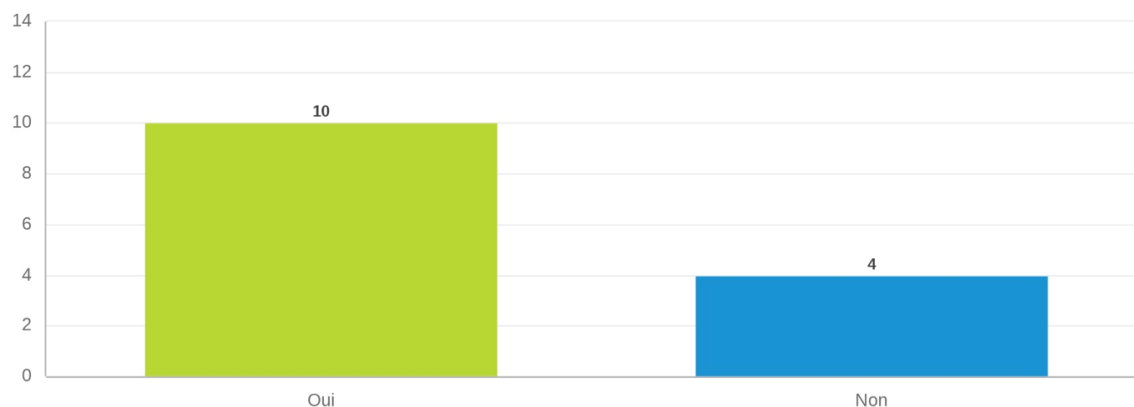
- Les membres du CCP sont nommés pour toute la durée d'une législature.
- Le roulement et le remplacement des membres du CCP sont déconseillés, dans la mesure du possible.
- La continuité du travail du CCP est maintenue grâce à des ressources stables (p. ex. des greffiers et des recherchistes en poste de longue date ou l'utilisation d'un document visant à conserver la mémoire du CCP).

Principale constatation du sondage : Le nombre de juridictions qui nomment les membres du CCP pour la durée de la législature est passé de six dans notre sondage de 2008 à dix en 2018. Toutefois, en 2018, un seul CCP a déclaré utiliser un document visant à conserver la mémoire du comité ou une autre méthode similaire de suivi pouvant être employée pour informer ou orienter les nouveaux membres. De plus, à la question de savoir s'ils ont reçu des renseignements suffisants sur les travaux du CCP lorsqu'ils l'ont rejoint, les membres ont fourni des réponses contrastées.

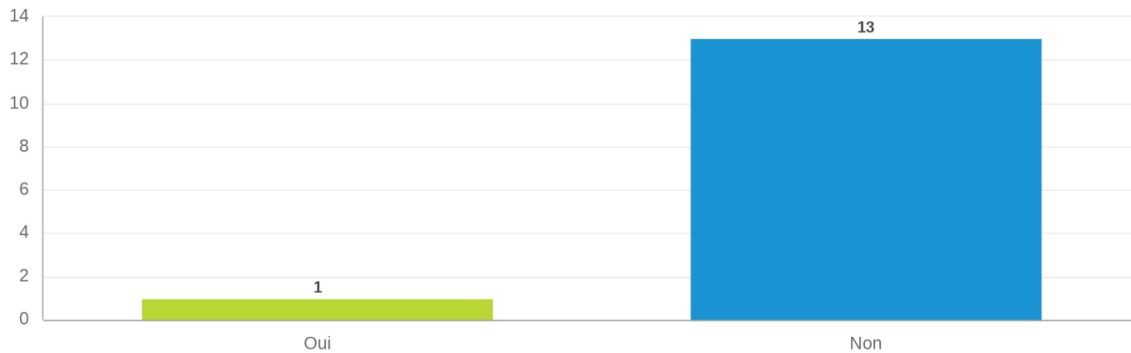
Il est important d'assurer une continuité dans les travaux du CCP pendant et entre les législatures, afin de maintenir l'efficacité du comité. La continuité envoie aux organisations auditées le message que les questions administratives non résolues ne seront pas reléguées aux oubliettes suite à un changement de gouvernement.

Il convient de nommer les membres pour toute la durée de la législature et de déconseiller le roulement et les remplacements. Pour maintenir cette continuité, il peut s'avérer précieux d'utiliser un document visant à conserver la mémoire du CCP, incluant un résumé des travaux du comité et une description des sujets à traiter par les futurs membres.

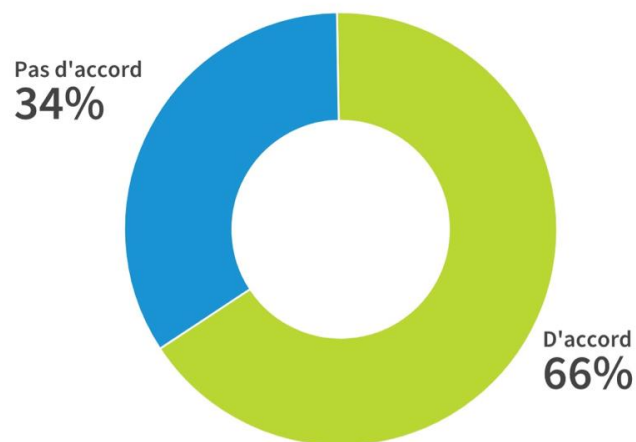
Les membres de mon CCP sont nommés pour la durée de la législature



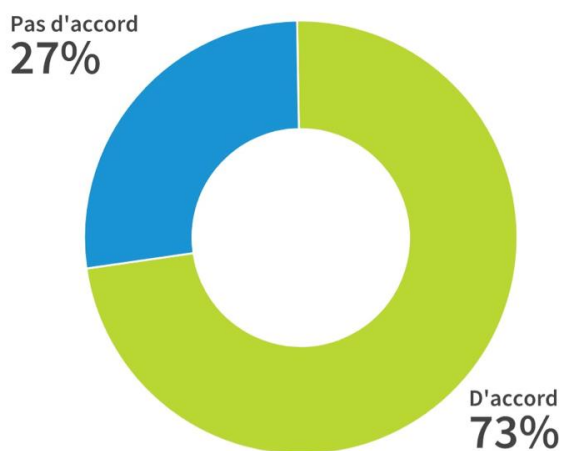
Mon CCP utilise un document visant à conserver la mémoire du comité ou une autre méthode à la fin de chaque session législative



J'ai reçu des renseignements suffisants ou un rapport sur les précédents travaux du CCP lorsque je l'ai rejoint



On m'a fourni une orientation pertinente lorsque j'ai rejoint le CCP



Notions essentielles

- Pour qu'un CCP soit efficace, il est essentiel de maintenir une continuité dans ses travaux.
- Le suivi des enjeux soulevés et des recommandations formulées dans le rapport de l'auditeur législatif doit se poursuivre même lorsqu'une législature prend fin et que le gouvernement change. Les questions d'administration publique examinées par un CCP restent d'actualité lorsqu'un nouveau gouvernement entre en fonction.
- Le fait de nommer des membres pour toute la durée de la législature et de réduire au minimum le roulement et les remplacements permettra d'assurer une plus grande continuité d'une réunion à une autre.
- La rédaction, à la fin de chaque législature, d'un document visant à conserver la mémoire du CCP, contenant des renseignements sur ses progrès, sur les dossiers en cours et sur les suivis éventuels, peut contribuer à assurer une continuité entre les législatures et à fournir une orientation aux nouveaux comités.

Les actions

La catégorie suivante de bonnes pratiques comprend les actions ou activités que les membres d'un CCP peuvent réaliser.

Bonne pratique 6 : Le CCP planifie son travail.

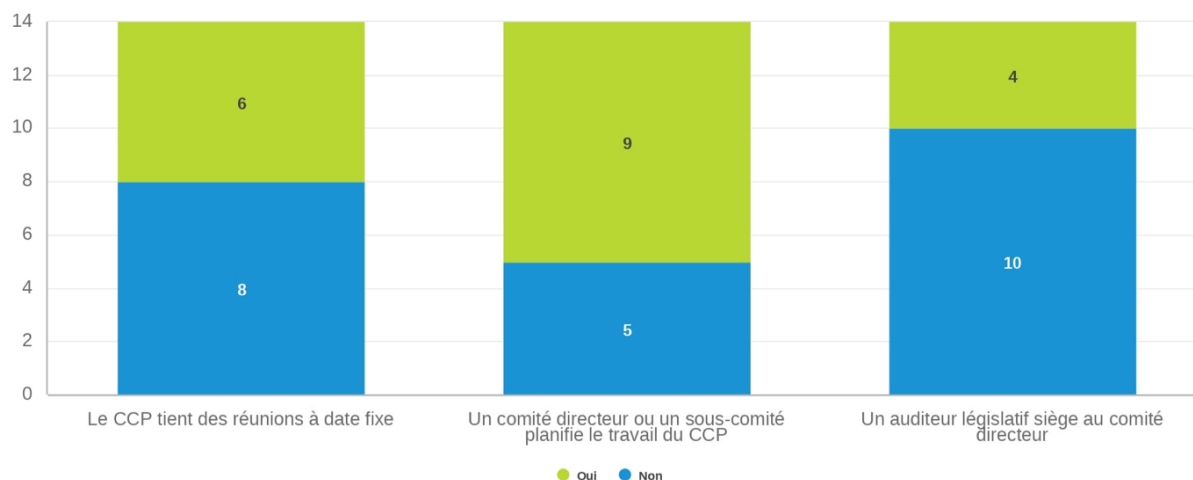
Indicateurs

- Le CCP utilise un comité directeur ou un sous-comité pour l'aider dans sa planification.
- Le CCP dresse et respecte un calendrier de réunion clair, de préférence à dates fixes.
- Pour chacune de ses réunions, le CCP possède un ordre du jour qui est rédigé et publié ou diffusé à l'avance.
- Les membres du CCP établissent des objectifs de réunion clairs et s'y tiennent.
- Les membres du CCP ou de son comité directeur (ou le personnel) rencontrent, à huis clos, l'auditeur législatif (ou des membres de son bureau) avant une audience.
- Le CCP demande à l'auditeur législatif de l'informer des dates prévues pour le dépôt des rapports d'audit.

Principale constatation du sondage : La quasi-totalité des CCP reçoivent des renseignements de l'auditeur législatif sur les dates de dépôt des rapports d'audit, et la plupart confient à un comité directeur ou à un sous-comité la responsabilité de planifier leur travail. En revanche, très rares sont les CCP qui font participer l'auditeur législatif à la planification et/ou qui tiennent des réunions à date fixe.

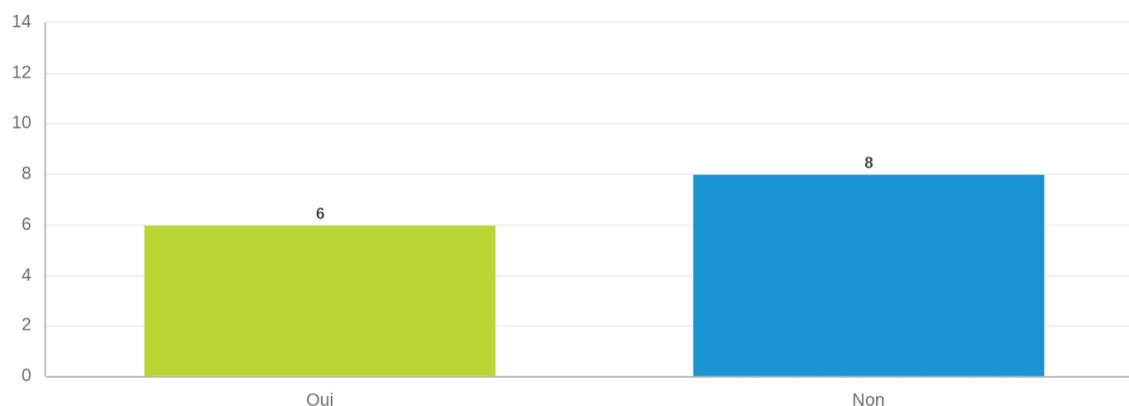
Les CCP les plus efficaces attribuent une part de leur réussite à la planification. L'utilisation d'un comité directeur constitué d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un représentant de chaque parti peut largement contribuer à structurer le processus de planification. Dans l'idéal, le comité fixe des dates de réunion régulières et des objectifs pour ces réunions. L'auditeur législatif peut aussi jouer un rôle en aidant le comité à clarifier les enjeux soulevés dans ses audits qui devraient être traités pendant les audiences.

Comment le CCP planifie-t-il son travail?

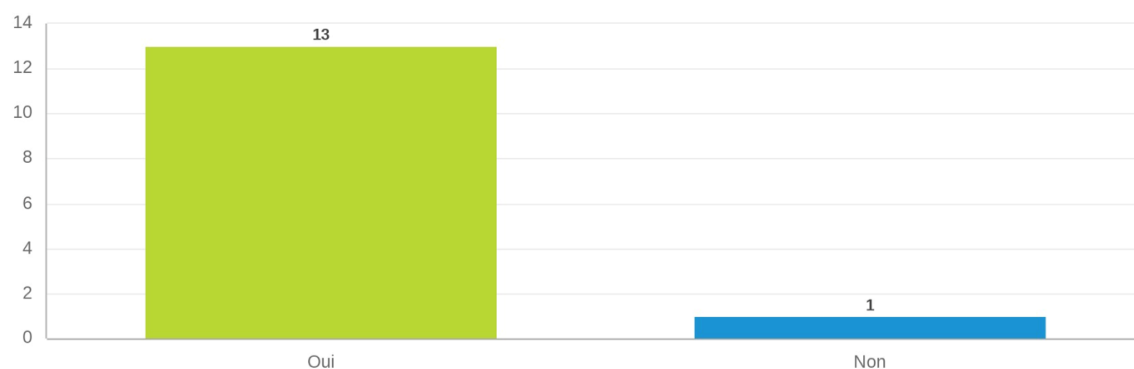


Autres résultats du sondage

Mon CCP fixe des objectifs spécifiques avant chaque réunion



Mon auditeur législatif fournit des renseignements sur les dates prévues pour le dépôt de ses rapports afin d'aider à planifier le calendrier et l'ordre du jour des réunions du CCP



Notions essentielles

- La planification du travail du CCP permet de faire en sorte que les membres restent concentrés sur leur tâche et contribue à l'efficacité du comité. La première étape clé consiste à fixer des dates de réunions régulières et à les respecter.
- Pour que les réunions soient efficaces, il est également crucial d'en fixer clairement les objectifs.

Bonne pratique 7 : Le CCP fournit de la formation à ses membres.

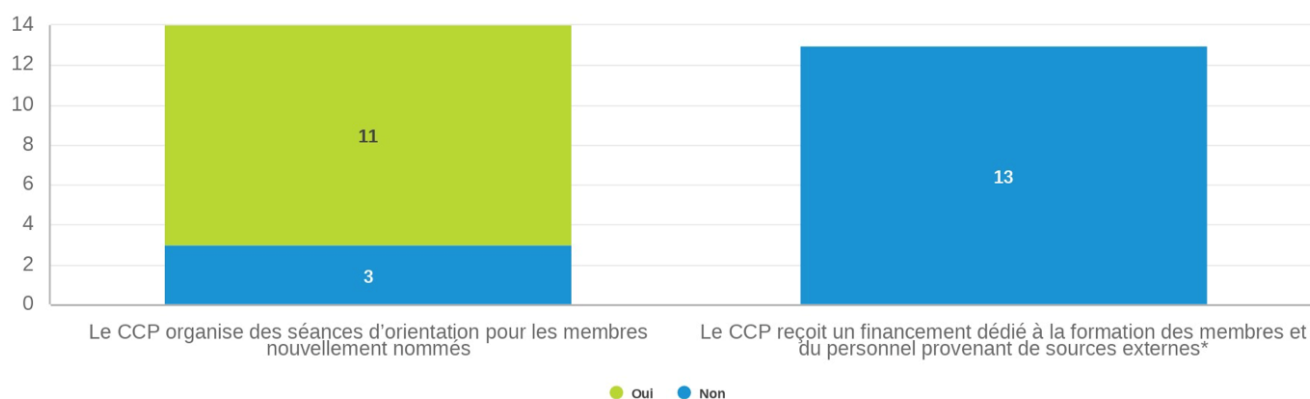
Indicateurs

- Les membres du CCP reçoivent du matériel complet d'orientation et de formation ou participent à des ateliers à ce sujet.
- Les membres du CCP ont accès à des cours de formation proposés par des organismes externes, comme la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, ou d'autres organismes indépendants.

Principale constatation du sondage : La majorité des CCP déclarent qu'ils organisent des séances d'orientation pour les membres nouvellement nommés, et la plupart des membres des CCP estiment qu'on leur a fourni une orientation pertinente sur le travail de leur comité lorsqu'ils l'ont rejoint.

Les représentants élus viennent d'horizons divers et variés et apportent de nombreux atouts différents au CCP, mais ils ne connaissent pas toujours clairement le rôle du comité, ni leur propre rôle en tant que membres du comité. L'organisation d'une séance d'orientation pour présenter ces rôles et les travaux récents du comité peut aider les membres nouvellement nommés à être tout de suite efficaces. Toutefois, l'orientation des membres ne doit pas se limiter à une présentation du mandat et des travaux récents du comité. Les CCP doivent prendre des mesures supplémentaires pour comprendre comment ils peuvent améliorer leur efficacité et pour connaître les bonnes pratiques des autres juridictions.

Quelles sont les pratiques des CCP en matière de formation des membres et du personnel?



* Une des juridictions n'a pas répondu à cette question.

Liste des sujets traités lors de séances d'orientation récentes qui ont été le plus souvent cités :

- procédures de la législature en lien avec le CCP et procédures du CCP
- travail de l'auditeur législatif
- bonnes pratiques d'un comité des comptes publics efficace
- compréhension des comptes publics

Notions essentielles

- Les nouveaux membres ne comprennent pas toujours pleinement le rôle spécifique du CCP et le travail de l'auditeur législatif. La formation est une bonne occasion de leur fournir une orientation à ce sujet.
- La conférence annuelle conjointe du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), la formation externe fournie par des organismes comme la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, ainsi que d'autres activités de ce type, sont des occasions idéales pour les membres du CCP et du personnel de s'informer sur les pratiques efficaces des autres juridictions.

Bonne pratique 8 : Le CCP entretient de bonnes relations avec l'auditeur législatif.

Indicateurs

- Le CCP et l'auditeur législatif se rencontrent régulièrement pour discuter des priorités.
- Les réunions et les audiences du CCP sur les rapports de l'auditeur législatif ont lieu dès que possible après le dépôt de ceux-ci.
- L'auditeur législatif est invité à se présenter comme témoin ou conseiller aux audiences du CCP.
- Le CCP joue un rôle dans la résolution des préoccupations concernant le mandat, les ressources, l'accès à l'information et l'indépendance de l'auditeur législatif.
- Le CCP adopte, soutient, approuve, modifie ou rejette les recommandations de l'auditeur.

Principale constatation du sondage : L'écrasante majorité des membres des CCP estiment que leur comité entretient de bonnes relations avec leur auditeur législatif.

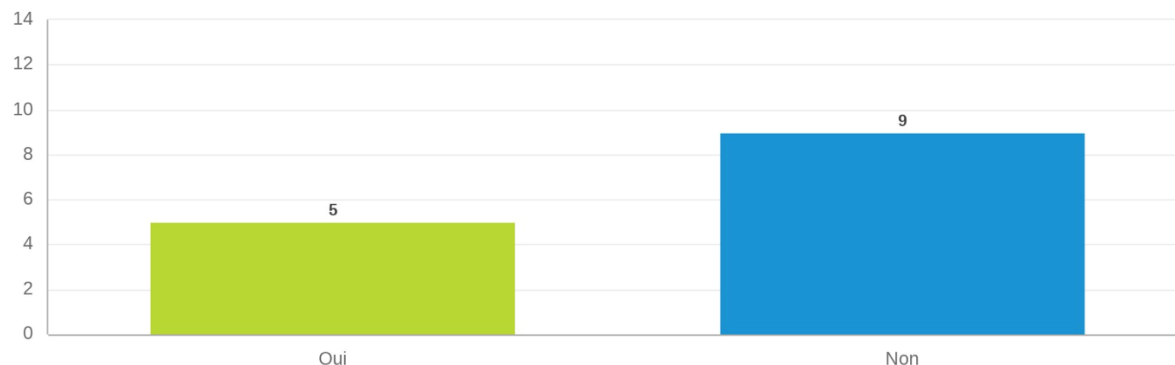
Le CCP et l'auditeur législatif entretiennent des relations interdépendantes. Ensemble, ils constituent un système de reddition de comptes; ils ne peuvent pas être efficaces l'un sans l'autre. Pour entretenir de bonnes relations, les membres du CCP doivent bien comprendre le rôle de l'auditeur législatif et connaître ses priorités et ses plans d'actions. L'auditeur législatif peut soutenir le travail du CCP en organisant une séance d'information à son intention avant les audiences et en proposant des questions à poser, ainsi qu'en assistant aux audiences en tant que témoin et/ou conseiller.

Le bureau de l'auditeur législatif de mon CCP présente ses rapports de façon efficace

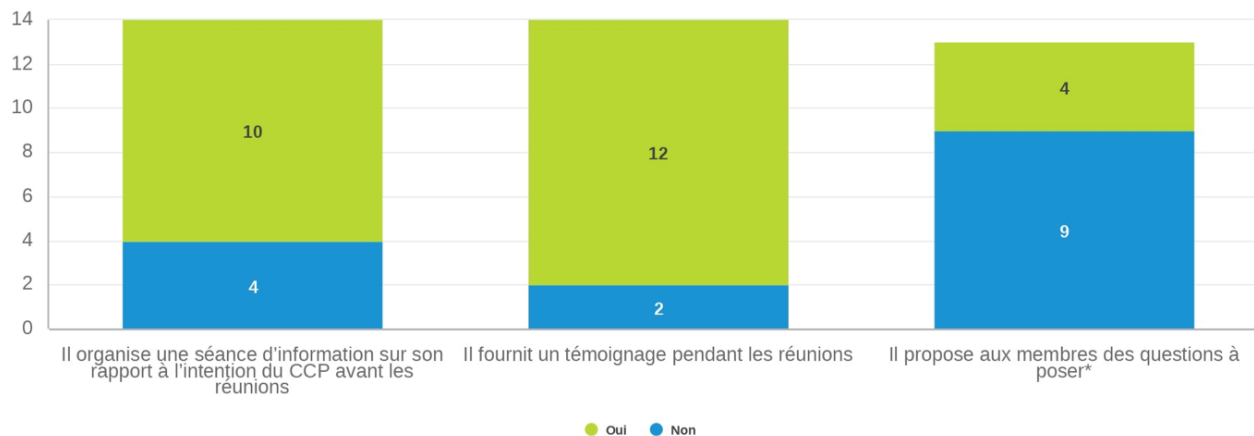




L'auditeur législatif et mon CCP se réunissent pour discuter des priorités et du plan de travail annuels du comité



Quel soutien l'auditeur législatif fournit-il au CCP?



* Une des juridictions n'a pas répondu à cette question.

Notions essentielles

- La relation entre le CCP et l'auditeur législatif est un élément clé d'une surveillance efficace.
- L'organisation, par l'auditeur législatif, de séances d'information efficaces sur ses rapports peut fournir un contexte précieux aux politiciens et leur donne l'occasion de poser des questions pour mieux comprendre les constatations et les recommandations d'audit. Les membres des CCP peuvent aussi mettre à profit ces séances d'information pour définir clairement les renseignements supplémentaires qu'il peut s'avérer nécessaire de demander à l'organisation auditée.
- L'auditeur législatif peut fournir un soutien supplémentaire au CCP en discutant avec lui de son plan d'action annuel et de ses priorités.

Bonne pratique 9 : Le CCP met en œuvre une collaboration multipartite.

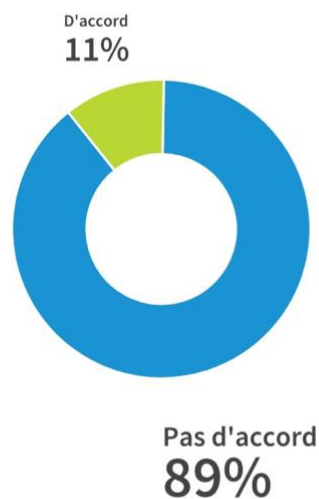
Indicateurs

- Le CCP se concentre sur l'administration d'une politique, pas sur le bien-fondé de celle-ci.
- Les ministres ne siègent pas au CCP.
- Le président du CCP est un membre de l'Opposition.
- Le CCP atteint le consensus ou l'unanimité dans ses décisions.
- Le CCP se concentre sur sa capacité à renforcer l'administration des dépenses publiques.

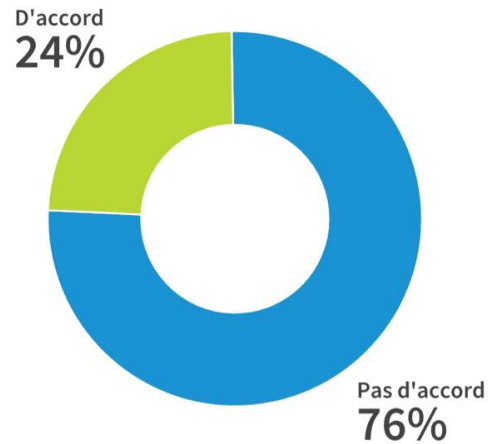
Principale constatation du sondage : Plus de la moitié des membres des CCP estiment que la partisanerie entrave l'efficacité de leur comité.

De même, lorsqu'on leur a demandé de formuler des commentaires sur la question de savoir si leur CCP dispose des pouvoirs appropriés pour remplir son mandat, deux tiers des membres ont déclaré spontanément que la partisanerie entrave leur efficacité.

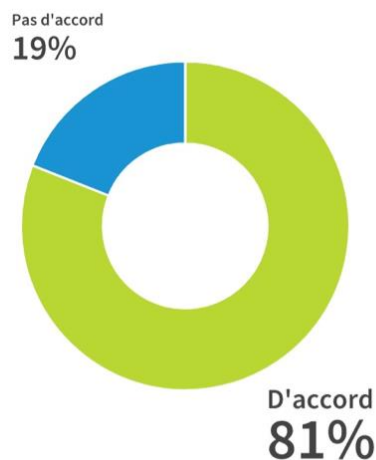
Mon rôle au sein du CCP est de faire progresser les politiques et les priorités de mon parti



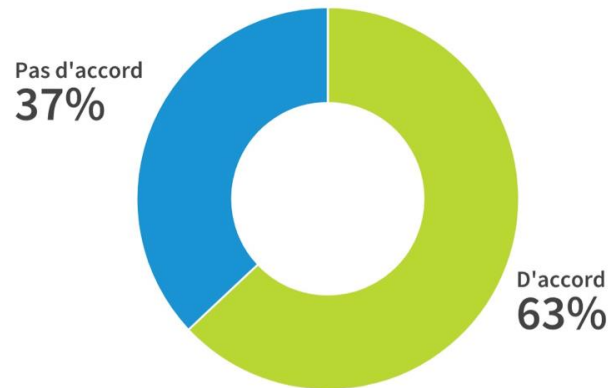
La discipline de parti a un impact sur mon efficacité en tant que membre du CCP



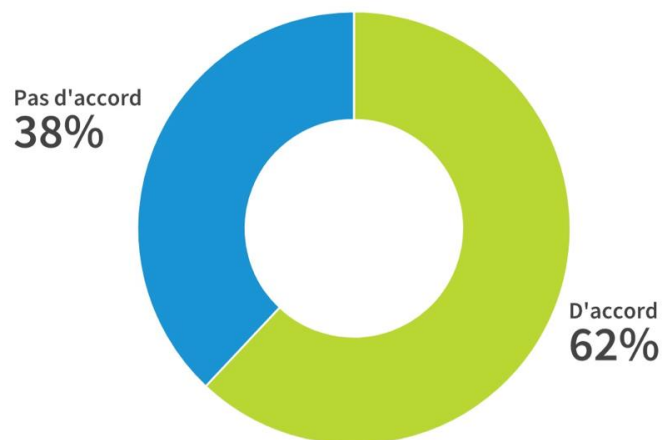
Je suis libre de participer à des audiences et de poser des questions sans que mon parti n'ait aucune influence ni aucun contrôle en la matière



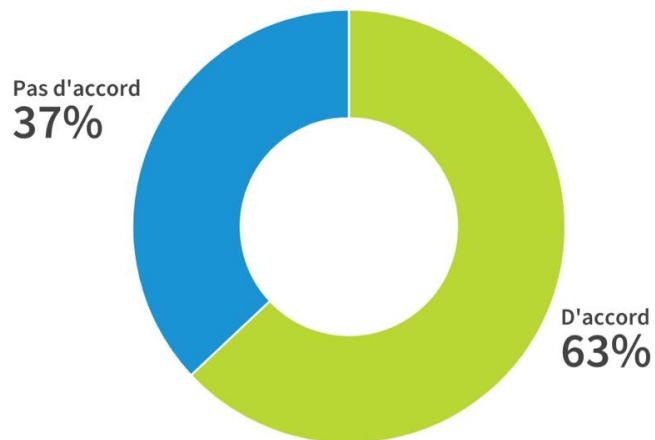
Mon CCP demande des comptes aux entités publiques ou aux ministères du gouvernement dans un esprit de coopération



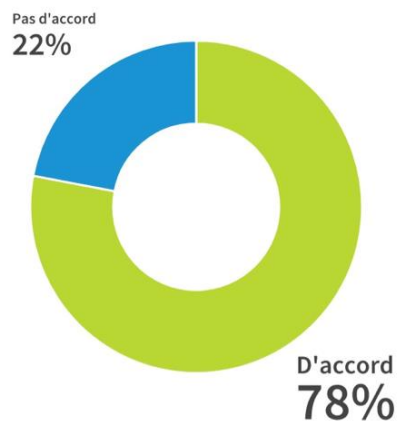
Mon CCP se concentre sur l'administration d'une politique et non sur son bien-fondé



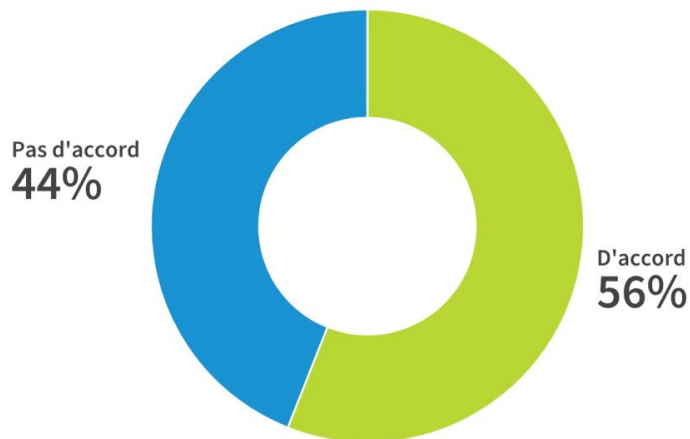
Le président et le ou les vice-présidents de mon CCP travaillent de concert pour minimiser la partisanerie



Les membres du gouvernement et les membres de l'opposition siégeant au CCP disposent de suffisamment de temps pour répondre aux questions



Le travail de mon CCP est entravé par la partisanerie et/ou le jeu des partis



L'encadré ci-dessous contient certains commentaires formulés par les membres des CCP interrogés sur la nature des obstacles à l'efficacité de leur comité.

Exemples de commentaires formulés par les membres des CCP

« Il y a de la partisanerie et les membres du gouvernement reçoivent des ordres du Cabinet du premier ministre. Les membres du comité n'ont aucune marge de manœuvre personnelle. »

« Certains membres ont tenté d'exploiter les réunions à des fins politiques au lieu de rester impartiaux. »

« Les membres du gouvernement posent la plupart du temps des questions faciles pour utiliser le temps qui leur est imparti et proposent des sujets positifs au lieu d'aborder ceux qui nécessitent un examen. »

« Le jeu des partis à tous les niveaux a limité notre capacité de collaboration. Les membres du gouvernement protègent le gouvernement et les membres de l'opposition se focalisent parfois sur des objectifs politiques au lieu d'examiner ou de résoudre sincèrement les problèmes. »

Notion essentielle

- Les membres des CCP considèrent la partisanerie comme le principal obstacle à leur efficacité.

Bonne pratique 10 : Le CCP fait participer les témoins de façon constructive.

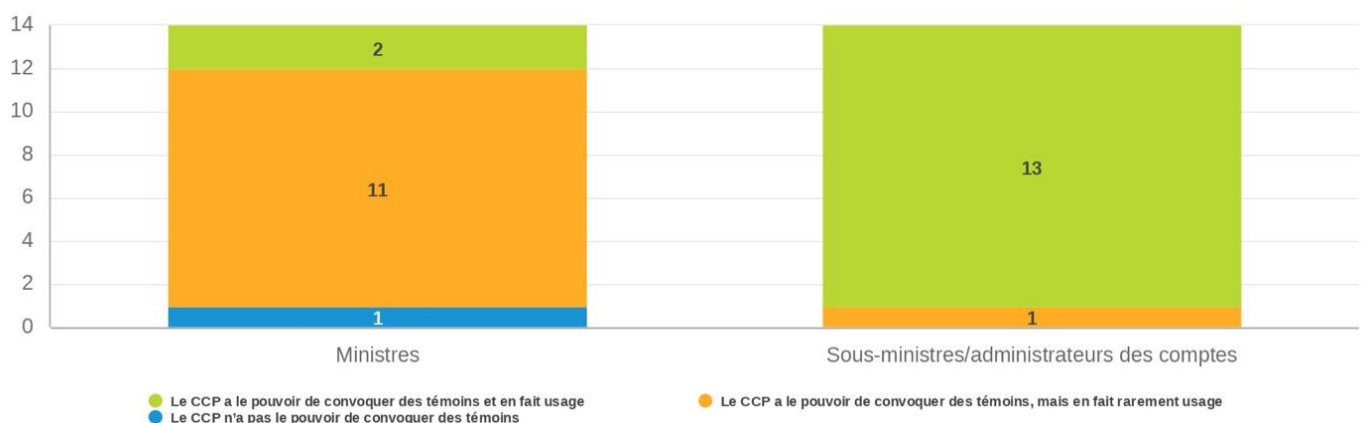
Indicateurs

- Le CCP convoque rarement, voire jamais, un ministre comme témoin.
- Le témoin typique de l'entité auditée est habituellement un haut fonctionnaire (p. ex. un sous-ministre, ou l'administrateur des comptes).
- Le CCP communique ses attentes aux témoins.
- Les membres du CCP encouragent les responsables gouvernementaux à se montrer coopératifs lors d'une audience.

Principale constatation du sondage : La plupart des CCP convoquent rarement des ministres comme témoins, et tous ont le pouvoir de convoquer des hauts fonctionnaires, par exemple des sous-ministres et des administrateurs des comptes.

Le CCP devrait se concentrer sur la mise en œuvre des politiques. Le témoin le plus approprié pour répondre aux questions sur la gestion des programmes par l'entité ou le ministère et sur la mise en œuvre des politiques est habituellement le sous-ministre. Les CCP devraient éviter de convoquer des ministres comme témoins, car cela augmente la probabilité que le comité intervienne sur des questions relatives à la politique gouvernementale. Il est utile pour le comité de fournir à l'avance aux témoins autant de renseignements que possible sur les objectifs de l'audience. Il s'assure ainsi que les hauts responsables peuvent se présenter à l'audience accompagnés de fonctionnaires qui sont à même de répondre directement aux questions posées.

Nombre de CCP convoquant des ministres et des sous-ministres/administrateurs des comptes comme témoins



Notions essentielles

- Un administrateur des comptes, ou un sous-ministre, est habituellement le témoin approprié.
- Les CCP les plus efficaces sont ceux qui ont le pouvoir de convoquer des témoins appropriés, et qui en font usage dans la pratique.

Bonne pratique 11 : Le CCP veille à ce que ses membres comprennent leurs responsabilités spécifiques.

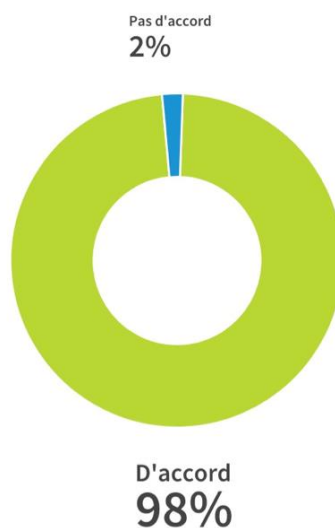
Indicateurs

- Tous les membres du CCP assistent régulièrement aux réunions et aux audiences.
- Tous les membres du CCP sont encouragés à participer activement aux réunions et aux audiences, et ils le font.
- Les membres du CCP (ou son personnel) cherchent à comprendre les bonnes pratiques des autres juridictions.
- Les membres du CCP se préparent aux audiences.
- Les membres du CCP posent des questions qui débusquent les causes profondes des problèmes relevés dans les rapports d’audit.
- Les membres concentrent leurs questions sur des sujets faisant l’objet de l’audit examiné.
- Le président et le ou les vice-présidents du CCP possèdent une expérience législative, des capacités de meneur, ou les deux.

Principale constatation du sondage : La quasi-totalité des membres des CCP disent comprendre le mandat de leur comité, et la majorité estiment remplir efficacement leur rôle. Pour la plupart, les membres considèrent aussi que leurs collègues participent de façon appropriée, y compris en posant les bonnes questions aux témoins.

Pour participer efficacement aux réunions des CCP, les membres doivent être mobilisés et connaître les sujets qui y seront traités. Ils doivent se préparer aux réunions en amont et se tenir prêts à poser aux témoins des questions relatives aux causes profondes des problèmes recensés dans les rapports d’audit.

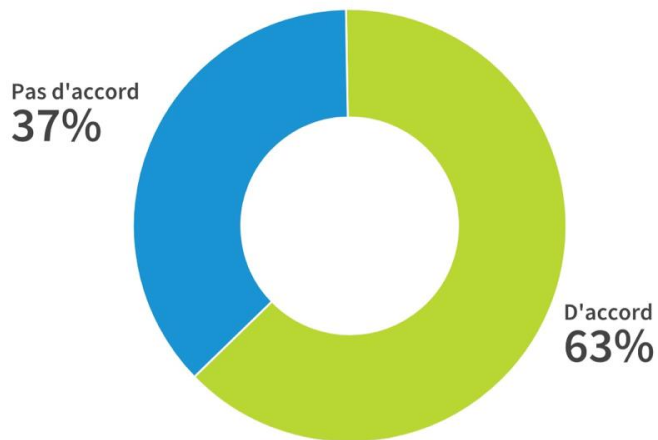
Je comprends le mandat de mon CCP



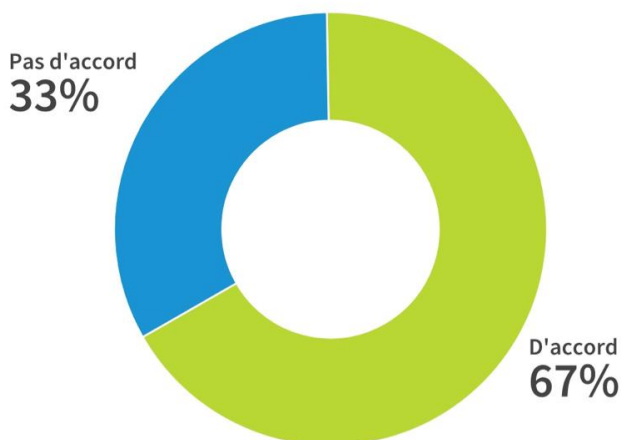
J'agis efficacement en tant que membre du CCP



Tous les membres du CCP participent aux réunions, y compris en posant des questions



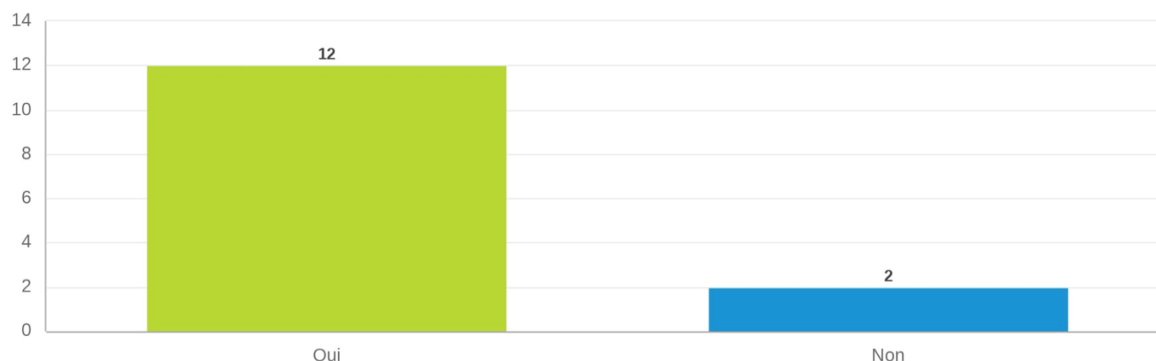
Mes collègues au sein du CCP posent des questions fondamentales pertinentes sur les rapports d'audit



Autres résultats du sondage

Tous les membres doivent comprendre les responsabilités supplémentaires qu'ont le président et le ou les vice-présidents. Le président doit veiller à ce que le CCP reste concentré sur les objectifs d'une réunion ou d'une audience, diriger les réunions, maintenir l'ordre, statuer sur les questions de procédure, être le porte-parole du comité, rédiger des rapports et entretenir de bonnes relations de travail avec les membres et le personnel du CCP, avec l'auditeur législatif et son personnel, ainsi qu'avec les responsables gouvernementaux. Pour reconnaître le travail du président et du ou des vice-présidents, la plupart des juridictions trouvent utile de leur verser un complément de rémunération sous la forme d'une petite allocation.

Le président et/ou le vice-président de mon CCP reçoit un complément de rémunération pour l'exercice de sa fonction



Notions essentielles

- Les membres des CCP estiment qu'ils comprennent leur rôle et le mandat de leur comité.
- Bien qu'une majorité de membres considèrent que leurs collègues contribuent aux réunions de façon productive, certains pensent qu'ils pourraient être plus efficaces au sein du comité en se préparant davantage aux réunions et en posant des questions plus approfondies.

Les extraits

La troisième catégorie de bonnes pratiques concerne les extraits, c'est-à-dire ce que produit le CCP. Les extraits découlent généralement des activités que mène le CCP.

Bonne pratique 12 : Le CCP tient des audiences publiques.

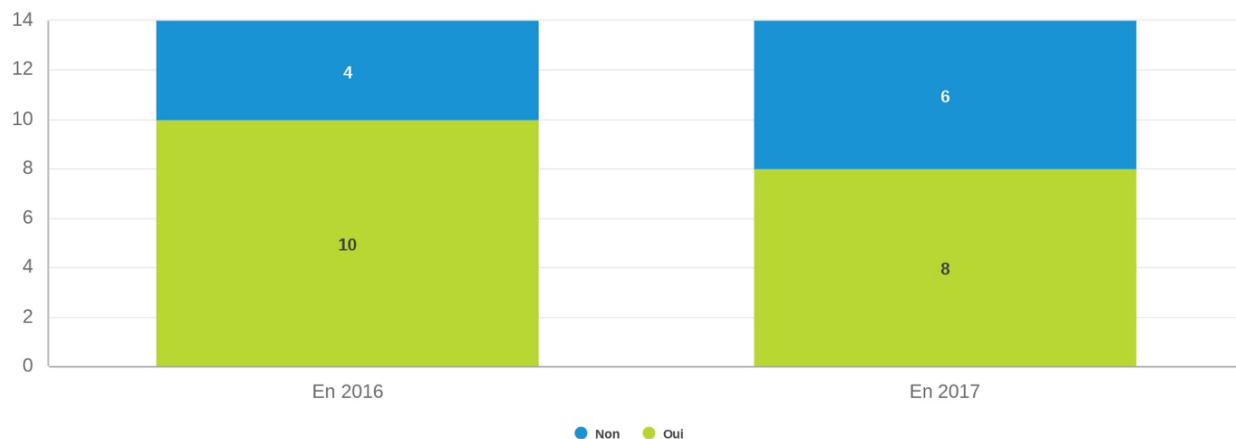
Indicateurs

- Le CCP tient des audiences sur les rapports de l'auditeur législatif.
- Le CCP utilise les constatations des rapports d'audit dans ses audiences, le cas échéant.
- Le CCP ouvre ses audiences au public et aux médias.
- Le public a accès aux transcriptions ou aux enregistrements des audiences du CCP.

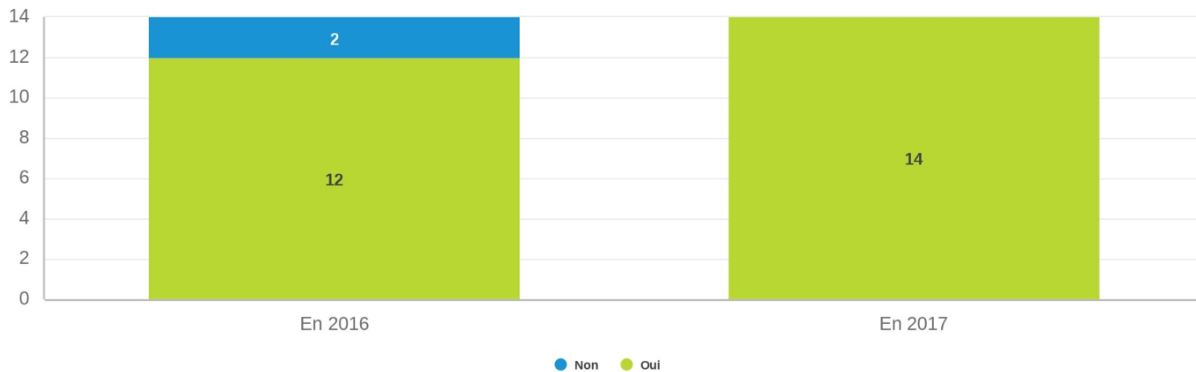
Principale constatation du sondage : Le nombre d'audiences publiques sur les rapports d'audit de performance qui sont tenues par les CCP varie considérablement d'une juridiction à une autre. La plupart du temps, le contenu de ces audiences est accessible au public.

Les audiences sont ouvertes au public afin de promouvoir la transparence sur la manière dont l'argent public est dépensé. Il peut y avoir des circonstances en plus de celles liées à la planification, touchant par exemple à la sécurité ou à la criminalité, qui justifient que les audiences se tiennent à huis clos, mais il doit s'agir de cas exceptionnels. Le nombre de réunions varie en fonction de la capacité et des ressources dont dispose une juridiction pour les organiser, mais il doit être suffisant pour répondre aux constatations formulées dans les rapports d'audit législatif nécessitant une mesure corrective de la part du gouvernement, ainsi que pour assurer un suivi approprié.

Mon CCP a examiné 100 % des rapports d'audit de performance de l'auditeur législatif

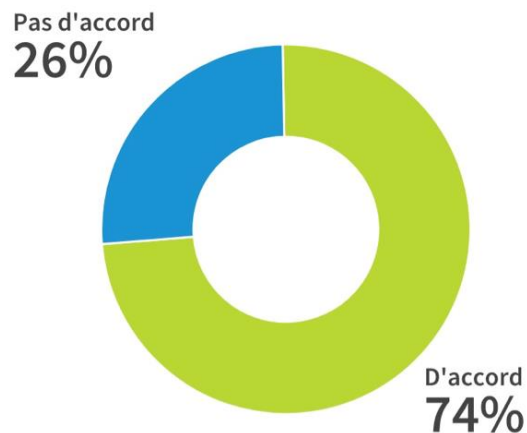


Mon CCP a tenu des réunions publiques sur les rapports d'audit de performance de l'auditeur législatif

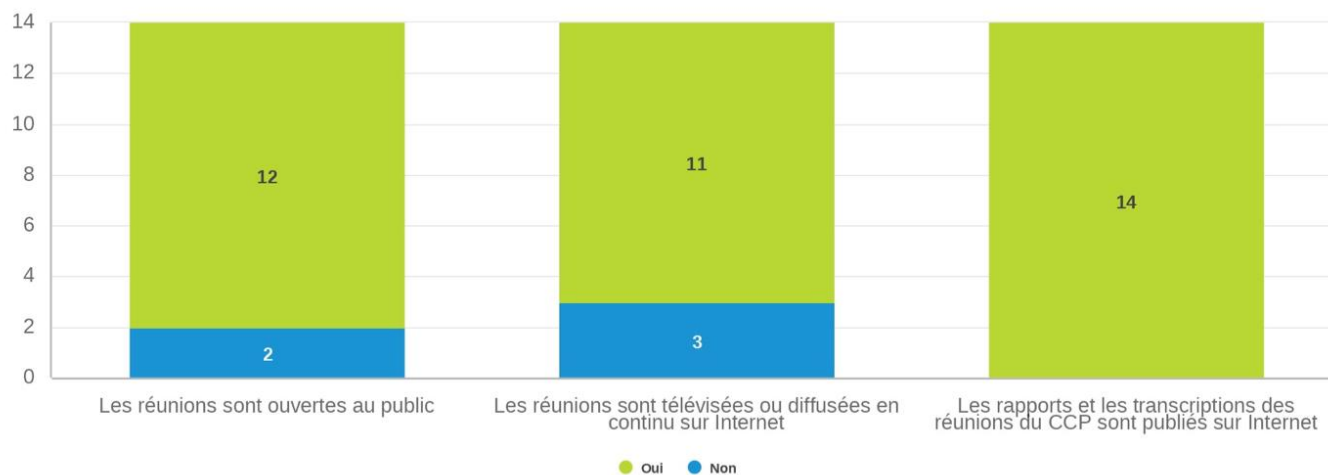


Bon nombre des CCP qui n'examinent pas la totalité des audits de performance réalisés par leur auditeur législatif sont des comités de grande taille qui ont un volume important de rapports à traiter. Il est important d'examiner le plus grand nombre possible de rapports; toutefois, le nombre total de réunions consacrées aux rapports de l'auditeur législatif ne nous dit pas dans quelle mesure et jusqu'à quel point le CCP examine chaque rapport.

Mon CCP se réunit à intervalles suffisamment réguliers pour répondre aux principaux rapports et constatations d'audit



Les réunions du CCP sont-elles ouvertes et accessibles au public?



Notions essentielles

- Les CCP doivent se réunir à intervalles suffisamment réguliers pour faire en sorte de répondre aux principaux rapports et constatations d’audit, au niveau qui convient.
- Les CCP doivent faire preuve de transparence en veillant à ce que leurs réunions soient ouvertes et accessibles au public.

Bonne pratique 13 : Le CCP publie régulièrement des rapports.

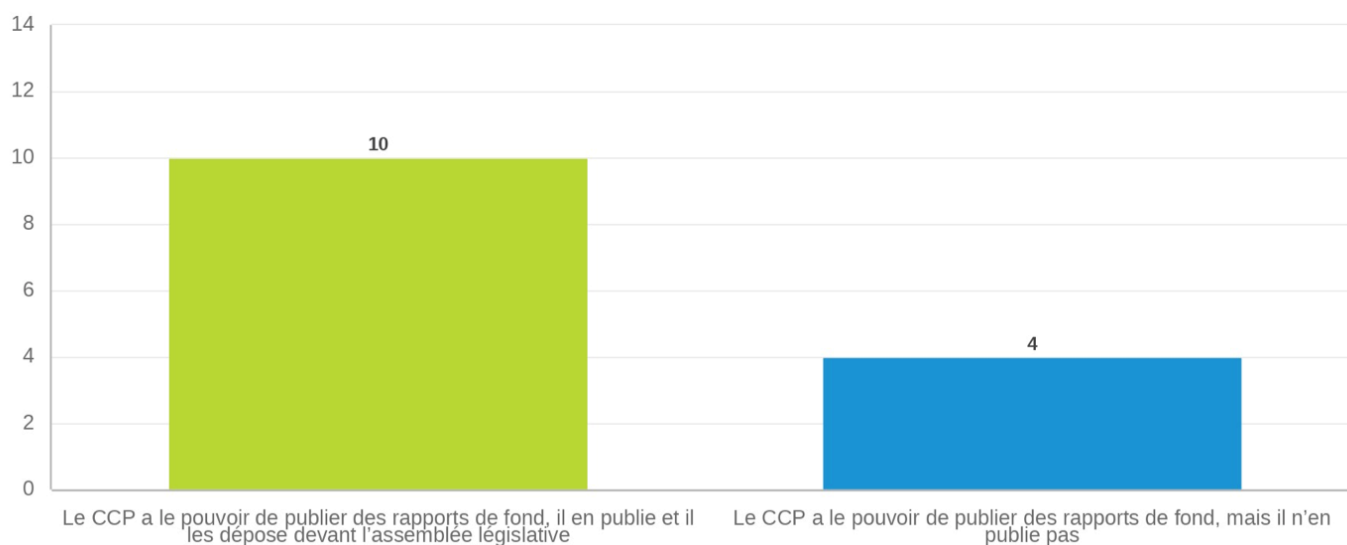
Indicateurs

- Le CCP publie des rapports de fond sur les audiences qui contiennent ce qui suit :
 - des détails sur les constatations et les recommandations d’audit
 - les mesures prises par l’entité auditée pour mettre en œuvre les recommandations
 - toute activité de suivi envisagé par le comité
- Dans ses rapports de fond, le CCP inclut ses propres recommandations, qui complètent celles de l’auditeur législatif.
- Le CCP publie au moins une fois par an un rapport sommaire détaillant ses activités.
- Le CCP dépose ses rapports devant l’assemblée législative.
- Dans ses rapports, le CCP fixe un délai de réponse précis au gouvernement, s’il y a lieu.

Principale constatation du sondage : La totalité des CCP ont le pouvoir de publier des rapports « de fond », mais ils n’en font pas tous usage dans la pratique. Tous les CCP qui publient des rapports les déposent devant l’assemblée législative.

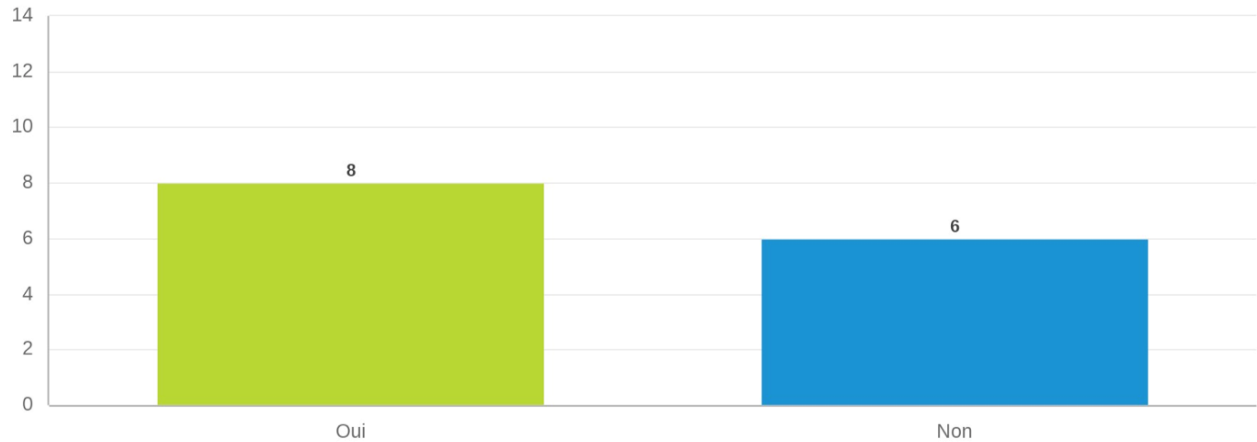
Les rapports de fond résument les sujets traités par le CCP et comprennent, dans certaines juridictions, les recommandations formulées par le comité lui-même, qui s’ajoutent à celles de l’auditeur législatif. Ces recommandations sont essentielles pour s’assurer que les entités ou les ministères prennent des mesures correctives, et le suivi de leur mise en œuvre constitue la base du suivi effectué par le comité.

Les CCP publient-ils des rapports de fond?



Autres résultats du sondage

Mon CCP publie un rapport d'activité décrivant ses précédents travaux



Notions essentielles

- La production d'un rapport de fond contenant les recommandations formulées par le CCP lui-même est un élément important de l'efficacité du comité et constitue la base du suivi.
- Les rapports d'activité permettent de tenir l'assemblée législative et le public informés des travaux du CCP, et peuvent également servir de documents d'orientation pour les nouveaux membres du comité.

Bonne pratique 14 : Le CCP suit la mise en œuvre des recommandations.

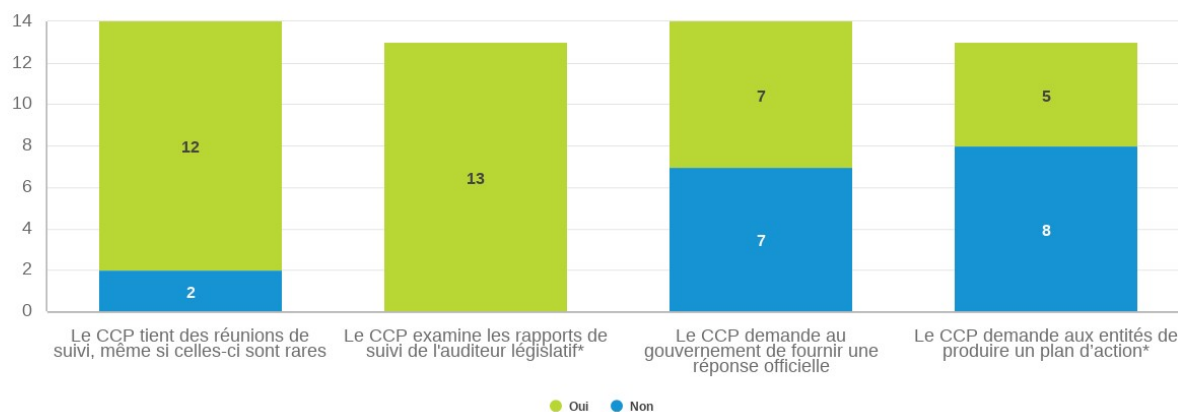
Indicateurs

- Le CCP a une procédure de suivi établie pour se tenir informé sur les mesures qui ont été prises ou pas par une entité.
- Le CCP demande aux entités des plans d'action détaillés et examine ceux-ci.
- Le CCP demande aux entités des rapports d'étape et examine ceux-ci.
- Le CCP tient, si nécessaire, des audiences de suivi portant sur ses recommandations ou celles de l'auditeur législatif.
- Le CCP et l'auditeur travaillent ensemble au suivi des recommandations.

Principale constatation du sondage : Si la plupart des CCP tiennent des réunions de suivi et examinent les rapports de suivi de l'auditeur législatif, seule la moitié d'entre eux demandent au gouvernement de répondre à leurs recommandations. Ils sont encore moins nombreux à demander au gouvernement de produire un plan d'action ou un rapport d'étape décrivant les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur législatif ou du CCP.

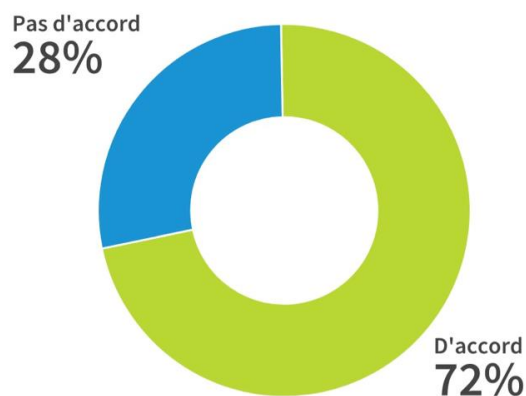
Afin d'augmenter les chances que son travail et celui de l'auditeur législatif aient une incidence, le CCP doit effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations. Le suivi incite les entités à répondre aux recommandations et, si elles ne le font pas, elles doivent justifier leur inaction devant le CCP. Les entités sont tenues de rendre des comptes au comité, y compris après la première audience sur le rapport de l'auditeur législatif. Sans processus de suivi, il est très difficile pour un CCP de savoir quelle est son incidence. Un processus de suivi est essentiel pour améliorer la gestion financière et la surveillance des fonds public.

Quelles sont les pratiques des CCP en matière de suivi?



* Une des juridictions n'a pas répondu à cette question.

Mon CCP assure un suivi efficace auprès des entités et des ministères audités pour vérifier qu'ils ont mis en œuvre les recommandations de l'auditeur législatif



Lorsqu'on leur a demandé de fournir des exemples récents montrant que leur CCP assure un suivi efficace des recommandations, quelques membres ont cité des mesures spécifiques, dont voici les plus courantes :

- effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations par le biais de rapports d'étape écrits ou de fiches de rendement
- s'assurer que des audiences de suivi sont tenues en temps opportun
- reconvoquer les hauts fonctionnaires aux audiences de suivi, par exemple citer le plus haut fonctionnaire du gouvernement à comparaître devant le comité

Notions essentielles

- Demander au gouvernement de dresser des plans d'action permet d'améliorer fortement le processus de suivi en engageant peu de ressources.
- Pour que son travail et celui de l'auditeur législatif aient une incidence, le CCP doit effectuer un suivi. Sans suivi, il n'y a pas de reddition de comptes.
- Pour responsabiliser les entités ou les ministères, le CCP se fonde sur leurs plans d'action décrivant la stratégie prévue et le calendrier de mise en œuvre des recommandations. Les plans d'action sont un outil essentiel permettant de soutenir le travail du CCP, et ne nécessitent aucune ressource supplémentaire de la part du comité.

Bonne pratique 15 : Le CCP examine sa performance et son incidence.

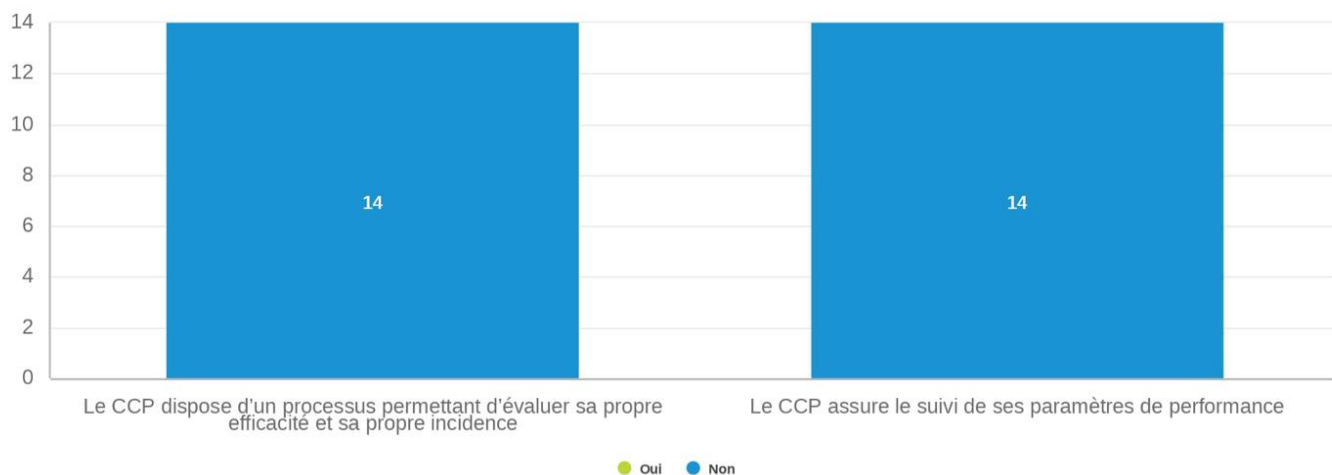
Indicateurs

- Le CCP a un moyen d'examiner et d'évaluer régulièrement son efficacité et son incidence.
- Le CCP examine et évalue régulièrement son travail.
- Le CCP possède un plan pour maintenir ou améliorer son efficacité.

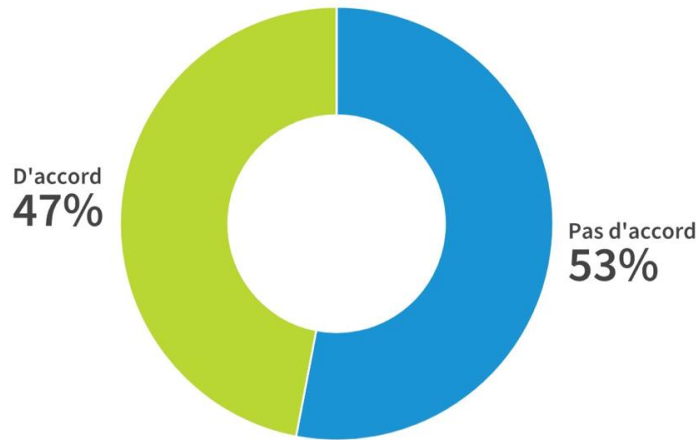
Principale constatation du sondage : Aucun CCP au Canada n'a signalé qu'il dispose d'un processus permettant d'évaluer sa propre efficacité et sa propre incidence, et aucun n'assure le suivi de ses paramètres de performance.

Évaluer la performance et l'incidence permet aux membres des CCP et aux autres parties prenantes de constater rapidement la valeur ajoutée des CCP. Cela permet également d'encourager les membres des CCP à garder le cap. Il existe un éventail d'indicateurs que les comités peuvent choisir pour évaluer leur propre performance, mais dans tous les cas, la constance et la régularité en matière de collecte de ces données sont essentielles pour déterminer s'ils vont dans la bonne direction et s'ils améliorent leur efficacité.

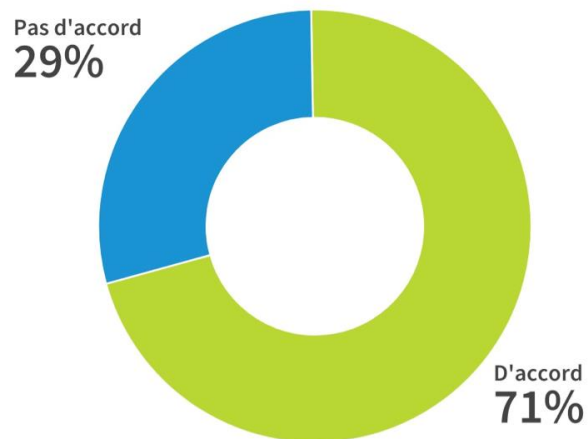
Quelles sont les pratiques des CCP en matière de performance et d'incidence?



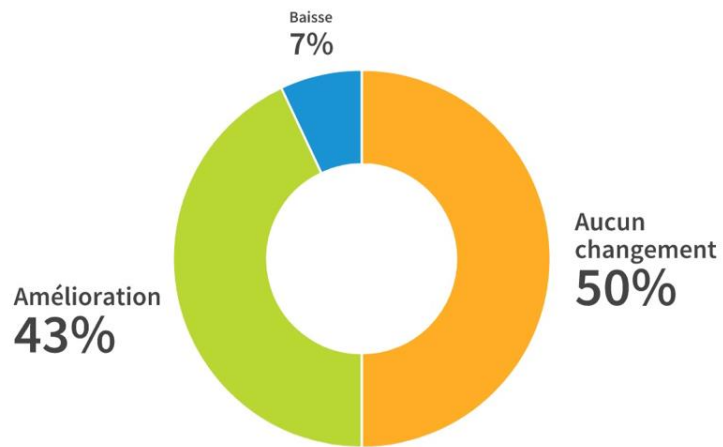
Mon CCP discute de sa propre performance et de sa propre incidence



Mon CCP a pris des mesures pour améliorer son efficacité depuis que je l'ai rejoint



Évolution de l'efficacité de mon CCP depuis que je l'ai rejoint



Notion essentielle

- Évaluer l'incidence est un moyen efficace pour les CCP de rester concentrés sur leurs objectifs et de voir en quoi ils apportent une valeur ajoutée. La mesure de la performance et de l'incidence est essentielle à l'amélioration de l'efficacité.

Annexe – Contexte du sondage

Comment les 15 bonnes pratiques ont-elles été élaborées?

Les 15 bonnes pratiques ont été élaborées et publiées en 2017 dans [La responsabilisation en action : Les bonnes pratiques d'un comité des comptes publics efficace](#). Elles se fondent sur les précédents travaux de recherche de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (anciennement la CCAF-FCVI), ainsi que sur l'état actuel de la recherche sur les bonnes pratiques à l'échelle mondiale. Leur élaboration repose également sur des consultations approfondies menées fin 2016 et début 2017 avec le [Groupe consultatif sur la surveillance](#) de la FCAR. Les bonnes pratiques sont classées en trois catégories – les intrants fondamentaux, les actions et les extrants – et mettent l'accent sur les mesures que peuvent prendre les CCP pour maximiser leur efficacité.

Historique de nos sondages sur les CCP

Depuis longtemps, la FCAR aide les CCP à améliorer leur efficacité. Pour appuyer cette action, nous avons réalisé quatre sondages sur les CCP au Canada au cours des 15 dernières années. Les greffiers et le personnel de soutien des CCP ont répondu aux deux premiers sondages, en 2004 et 2008, qui se focalisaient sur les pratiques des comités. Le sondage de 2013 comportait un premier questionnaire sur la pratique réservée aux greffiers des CCP, ainsi qu'un second questionnaire destiné aux présidents et vice-présidents des CCP. Tous les membres des CCP à l'échelle du Canada ont pu répondre à notre sondage le plus récent, réalisé en 2018, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

Méthodologie et réalisation de notre sondage de 2018

Le sondage de 2018 se divisait à nouveau en deux parties : un questionnaire réservé aux greffiers comprenant 72 questions sur les pouvoirs et les pratiques des CCP, et un questionnaire destiné aux membres comprenant 41 questions visant à connaître leurs points de vue sur leur propre comité. Les deux questionnaires s'articulaient largement autour des 15 bonnes pratiques formulées dans *La responsabilisation en action*.

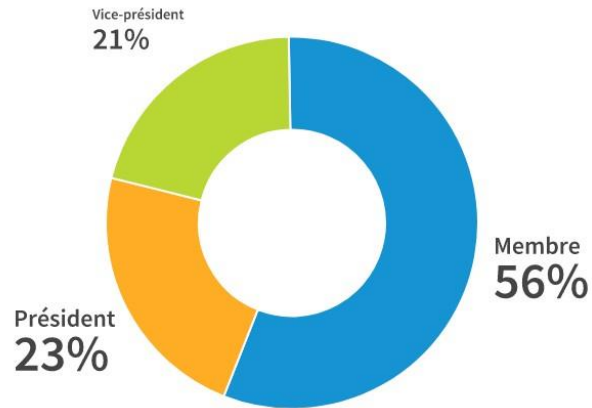
Le questionnaire réservé aux greffiers leur a été soumis en juin 2018. Les CCP de l'ensemble des 13 provinces et territoires et du gouvernement fédéral y ont répondu.

Le questionnaire destiné aux membres leur a également été soumis en juin 2018. Une seconde série de questions leur a été posée en septembre 2018 pour obtenir des réponses supplémentaires. Au total, 48 membres ont répondu au sondage, ce qui représente 35 % de tous les membres à l'échelle du Canada*. Les taux de réponse varient d'une juridiction à une autre, mais les membres de tous les CCP, sauf deux comités, ont répondu au sondage.

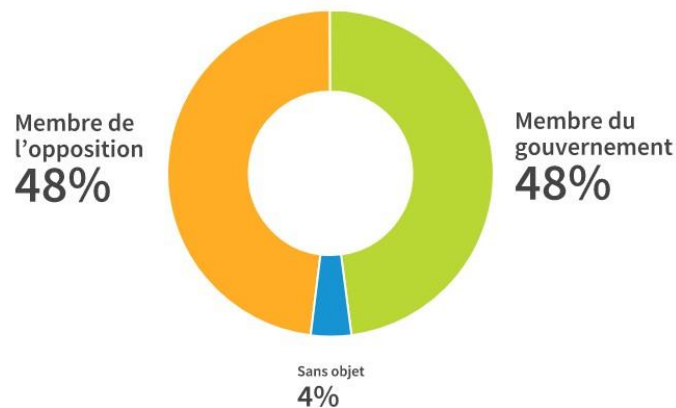
Les personnes ayant répondu au sondage comptaient autant de membres du gouvernement que de membres de l'opposition, et un nombre important d'entre elles occupaient le poste de président ou de vice-président.

* Ce pourcentage a été calculé sur la base du décompte des membres des CCP effectué en mai 2018. Le nombre total de membres peut évoluer d'une législature à une autre. Il faut également noter que les élections qui se sont tenues dans un certain nombre de provinces en 2018 ont rendu difficile la collecte des réponses dans ces juridictions.

Répartition de toutes les personnes ayant répondu au sondage selon leur poste

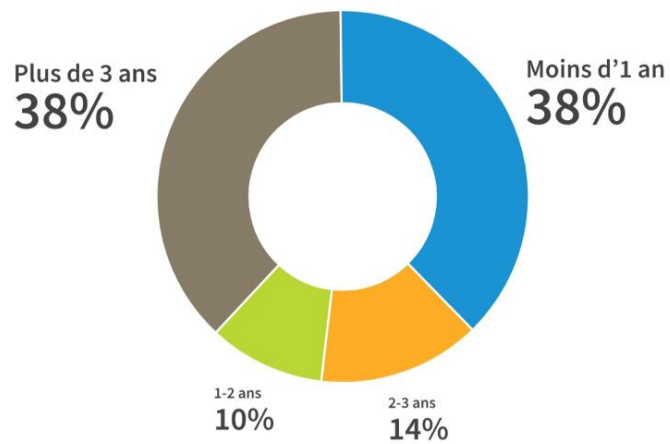


Rôle de tous les membres des CCP ayant répondu au sondage



La durée des états de service des membres ayant répondu au sondage variait elle aussi, mais la plupart étaient soit des nouveaux venus au sein de leur comité, comptant moins d'une année de service, soit en fonction depuis plus de trois ans.

Durée des états de service des membres au sein de leur CCP



Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration et à la réalisation du sondage, ainsi qu'à la production de ce rapport.

Nous apprécions tout particulièrement l'orientation et la rétroaction fournies par le [Groupe consultatif sur la surveillance](#) de la FCAR dès le début du projet. Ses contributions nous ont aidés à élaborer les questionnaires du sondage, ainsi qu'à définir les objectifs et les priorités du projet dans son ensemble.

Nous tenons également à remercier tous les présidents et vice-présidents des CCP, les membres des comités, les greffiers et les autres membres du personnel de soutien qui ont pris le temps de répondre au sondage malgré leur emploi du temps chargé. Le sondage et le présent rapport qui en découle visent principalement à les aider dans leur travail. Rien de tout cela n'aurait été possible sans leur contribution.

Enfin, nos remerciements vont au Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et au Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Ils nous ont donné la possibilité de présenter les résultats préliminaires du sondage lors de leur conférence annuelle conjointe, à Charlottetown, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, en septembre 2018, et nous ont également permis de profiter de l'occasion pour inviter d'autres membres des CCP de tout le Canada à répondre au sondage.

Équipe de projet de la FCAR

Lesley Burns, Ph. D., directrice de la surveillance, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

James Oulton, agent de gouvernance et de recherche, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (auteur principal)¹

John Reed, président-directeur général, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

Groupe consultatif sur la surveillance

David Christopherson, député fédéral – Hamilton-Centre, Vice-président, Comité permanent des comptes publics, Chambre des communes

Judy Ferguson, Vérificatrice générale de la Saskatchewan

Paolo Gallina, député fédéral – Porter Creek Centre, Vice-président, Comité permanent des comptes publics, Yukon

Shawn Murphy, ancien président, Comité permanent des comptes publics, Chambre des communes

Michael Pickup, Vérificateur général, Nouvelle-Écosse

¹ Les questions et commentaires sur ce rapport peuvent être envoyées à James Oulton (joulton@caaf-fcar.ca)

Kate Ryan-Lloyd, sous-greffières et greffière des comités, Assemblée législative de la Colombie-Britannique

Hon. Kevin Sorenson, député fédéral – Battle River—Crowfoot, Président, Comité permanent des comptes publics, Chambre des communes

Rick Stapenhurst, Professeur de la Pratique, Université McGill

Elizabeth Weir, consultante en matière de renforcement des institutions parlementaires et des partis

Production

Lynne Casiple, agente du site Web et des TI, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation

Laurel Hyatt, réviseure

Francine Watkins Translation Services Inc., traduction